

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-huitième séance – Lundi 24 janvier 2000, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *MM. Tristan Cerf, Philippe Cottier, Pierre de Freudenreich, Jean-Marie Hainaut, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi, MM. Sami Kanaan, Souhail Mouhanna, Guy Savary, M<sup>mes</sup> Evelyne Strubin et Michèle Wavre-Ducret.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 22 décembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 janvier, mercredi 19 janvier et lundi 24 janvier 2000, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** M. Manuel Tornare m'a priée de l'excuser pour cette séance de 20 h 30 et de reporter les points le concernant à une date ultérieure.

## 3. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M<sup>me</sup> Isabelle Mili, développée le 20 octobre 1997, intitulée: «Affectation future des revenus provenant des bénéfices de la SECSA (Casino), en particulier sur les éventuelles promesses faites au MAMCO» (I-772)<sup>1</sup>.

M<sup>me</sup> Isabelle Mili se réfère à la convention relative à la mise à disposition des locaux pour le MAMCO (Musée d'art moderne et contemporain), signée par les parties le 29 juin 1993. Etablie initialement pour une durée de cinq ans, cette convention est renouvelable tacitement d'année en année.

L'article 1, alinéa 1, de cette convention précise que la Ville de Genève «ne participe pas financièrement au fonctionnement du Musée d'art moderne et contemporain». L'article 2, qui fixe certaines garanties envers la Ville de Genève, permet de répondre à l'interpellation de M<sup>me</sup> Isabelle Mili. En effet, le premier alinéa de cet article a la teneur suivante:

«La Fondation du Musée d'art moderne et contemporain a rassemblé une somme de 2 500 000 francs pour le début du fonctionnement du musée (début 1994) et s'engage à trouver les compléments de financement annuels nécessaires au bon fonctionnement du musée pour les quatre années suivantes.»

L'engagement de la Fondation du MAMCO est donc clair. En 1997, celle-ci a effectivement approché les pouvoirs publics, Ville et Etat, pour discuter

---

<sup>1</sup> «Mémorial 155<sup>e</sup> année»: Développée, 2153.

de son avenir. Mais cela ne signifie pas qu'elle n'ait pas tenu ses engagements. En effet, la Fondation du MAMCO a apporté plus de 7 millions de francs depuis la création du musée. Il est vrai cependant que la fondation a fait une demande de soutien pour l'avenir, d'un montant global de 1 000 000 de francs.

La réponse donnée au cours des discussions qui ont eu lieu est claire elle aussi: il est impossible d'envisager un soutien sur le budget annuel de la Ville. Toutefois, la possibilité a été évoquée d'un soutien par l'intermédiaire du Fonds culturel de la SECSA.

Cette éventualité est devenue réalité en automne 1999, date à laquelle un montant de 500 000 francs a été attribué au MAMCO par le Fonds culturel de la SECSA. Toutefois, cette attribution ne contrevient pas aux dispositions de la convention du MAMCO, car elle provient des recettes du Grand Casino et non du budget annuel de la Ville de Genève. Il faut encore relever que le MAMCO est une institution culturelle au même titre que les autres musées et qu'il favorise le tourisme et le rayonnement de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Alain Vaissade*

#### **4. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 21 avril 1998, intitulée: «Justification de l'utilisation des véhicules de la Ville de Genève» (M-321)<sup>1</sup>.**

##### *TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, avant tout dépôt d'une nouvelle proposition d'arrêté qui demande un crédit pour un nouvel achat de véhicule, exemple: telle que la proposition N° 310 qui est étudiée actuellement devant notre Conseil, qu'un rapport détaillé soit fourni sur la nécessité et la justification de l'utilisation de l'ensemble du parc des véhicules de la Ville de Genève.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 155<sup>e</sup> année»: Développée, 4806.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif transmet avec la présente au Conseil municipal divers tableaux inventoriant les véhicules (automobiles, deux-roues, véhicules utilitaires) à la disposition des services de la Ville de Genève.

Ces tableaux sont regroupés par département et par service. L'explication de l'utilisation de chaque véhicule est spécifiée lorsqu'elle ne découle pas de la nature même de celui-ci.

Par la diffusion de ces tableaux, une visibilité complète du parc de véhicules de la Ville de Genève est ainsi offerte.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le maire:

*Pierre Muller*



































































**M. Roberto Broggni** (Ve). Nous avons bien fait de poser cette question au Conseil administratif et nous sommes très satisfaits de sa réponse. Je vois que le Conseil administratif est très curieux de savoir si l'on peut répliquer à ses réponses. Effectivement, par l'intermédiaire de la commission des finances, nous lui avons demandé de justifier l'utilisation de l'ensemble du parc de véhicules de la Ville de Genève. Dans sa réponse, le Conseil administratif inventorie les véhicules automobiles, les deux-roues, les véhicules utilitaires, afin que nous puissions avoir pleinement connaissance du parc de véhicules de la Ville de Genève.

Nous nous sommes livrés à un petit exercice consistant à regarder lesquels de ces véhicules étaient utilisés; le résultat est assez édifiant. Je ne vais pas revenir sur le fait que le Conseil administratif a passé outre à la volonté du Conseil municipal et s'est payé une Mercedes pour ses déplacements et pour accueillir ses hôtes, ce que nous pouvons néanmoins comprendre, malgré une certaine volonté de notre part qu'il utilise un véhicule électrique bien plus modeste. Mais je crois quand même que, pour assurer un certain prestige de la Ville de Genève, on peut comprendre cela.

Cependant, en continuant la lecture de ce document, qui est beaucoup moins poétique que l'inventaire de Prévert, nous pouvons découvrir en page 3 que le Service des achats, l'Unité de gestion de véhicules, dispose d'un véhicule de dépannage destiné, entre autres, à remorquer des véhicules en panne. Il est équipé selon le même principe que les véhicules de dépannage du TCS. Sur ce point, permettez-moi de m'étonner: alors que le Conseil administratif prétend avoir une certaine velléité de changer le cours des choses, et même si le siège du TCS se trouve à Genève, il pourrait quand même imaginer de suivre d'autres critères, par exemple ceux de l'Association transports et environnement (ATE), ou d'autres encore. Mais, là, on dit bien qu'il s'agit de ceux du TCS. On se demande qui a formulé ces réponses et de quelle manière cela a été fait. C'est quand même assez curieux.

En continuant la lecture de cet inventaire, nous arrivons, à la page 6, à la partie intitulée: «Division de la voirie». Celle-ci est bien entendu le service qui possède le plus de véhicules; cela se comprend fort bien, et je ne veux pas le contester ici. Mais, tout de même, les explications que l'on nous donne sont plus que succinctes, comme c'était déjà le cas dans le compte rendu à l'appui du budget 1999. Effectivement, la Voirie nous donne toujours des explications ne nous permettant pas de comprendre à quoi servent ses véhicules. On constate qu'il y a pléthore de véhicules, notamment pour des chefs, des sous-chefs et des «sous-sous-chefs»; c'est ce que l'on peut oser imaginer. Cette situation se répète à propos du Service des sports, un peu plus loin, à la page 17: chacun a son petit véhicule. On se demande parfois si l'utilisation qui en est faite est raisonnable ou pas.

A la Division de la voirie, néanmoins, deux véhicules retiennent mon attention: ce sont les Mercedes immatriculées «GE 91000» et «GE 335917». Ces véhicules servent à récolter les déchets dans les poubelles. Ils sont équipés de portes automatiques. Après que ces fourgons ont été acquis en 1993, leurs portes automatiques ont fonctionné six mois; mais cela a représenté un surcoût: en effet, on a voulu se payer du luxe et des véhicules équipés de la radio, de la climatisation, tout cela pour ramasser des corbeilles à papier. On peut se demander s'il s'agit vraiment de véhicules adaptés à des usages comme le ramassage de corbeilles à papier.

Je constate également – ce qui est tout à l'honneur de la Voirie – qu'elle est la seule division à posséder encore des véhicules helvétiques, à savoir des Saurer; elle en a deux. Nous pouvons constater que, toutes les autres villes de Suisse de taille comparable à Genève, que ce soit Lausanne, Zurich, Berne ou Bâle, possèdent encore des quantités de ces véhicules incroyables, construits justement pour durer. C'est peut-être pour cette raison que l'on peut se poser la question suivante: pourquoi le démantèlement de l'industrie helvétique?

Cela étant dit, je continue la lecture de cette édifiante réponse du Conseil administratif. Je constate que, à la Protection civile, pour 43 employés, il y a 39 véhicules! Vous me direz qu'il y a certainement une explication à cela. Mais j'ai un peu de peine à comprendre pourquoi nous avons 39 véhicules à la Protection civile, et pourquoi, comme on vient de l'apprendre tout à l'heure de la bouche du maire de Genève, des locaux vides, utilisés maintenant pour entreposer du matériel appartenant à la Protection civile, ne peuvent pas être destinés – et à mon avis de la façon la plus justifiée qui soit, puisqu'ils ont envie d'y développer des activités – à des artistes, ou à d'autres personnes qui squattent des locaux. Ceux-ci ont écrit très poliment, autant au maire qu'à certains conseillers administratifs, au procureur général et à la brigade des squats. Je crois que des solutions devraient être trouvées, plutôt que d'entreposer en ces lieux des véhicules d'une Protection civile dont on demande depuis longtemps une meilleure organisation.

Je continue la lecture, Mesdames et Messieurs, et j'arrive au Service des agents de ville. J'ai bien lu la réponse du Conseil administratif inventoriant tous les véhicules des services de la Ville – visibilité complète – et là, je ne vois pas de bicyclettes! On sait que les agents de ville possèdent deux bicyclettes par poste, mais, dans ce document, non, cela n'existe pas. La Ville de Genève a pourtant reçu, il y a deux ou trois ans, sauf erreur, le Prix européen de la vélo-cité! Mais, à aucun moment, dans cet inventaire, il n'est question de bicyclettes. A aucun moment, Madame la présidente, on ne signale que la bicyclette est un véhicule, un mode de déplacement, alors que l'on s'enorgueillit de recevoir des prix européens! Je me demande donc qui a pu nous pondre cet inventaire incomplet, sachant que même une bicyclette est soumise à la responsabilité civile, et que vous pouvez acheter la vignette de responsabilité civile à 3,50 francs dans une

grande chaîne de distribution alimentaire, à 5 francs chez certains marchands de cycles, et à 7 francs à la poste, puisque la Poste fait certains bénéfices en fermant ses locaux de proximité. Je m'étonne, Madame la présidente, de ne pas trouver dans cet inventaire des véhicules utilitaires et absolument pas polluants!

Je m'étonne également à propos des Motosacoche. Il s'agit d'une vieille marque genevoise de motocycles, notamment, qui avait remporté dans les années trente le prix international de la plus grande vitesse pour les motos. Nous avons encore des Motosacoche dans notre administration; pour en avoir réparé une dernièrement qui appartient à notre patrimoine, une bicyclette avec sa remorque, je peux vous l'affirmer. Tout cela n'apparaît pas dans cet inventaire, et nous ne pouvons que le regretter.

Je souhaiterais donc, Madame la présidente, et vous le transmettez à M. le maire – je vois que M. Ferrazino est présent, il pourra le transmettre à ses collègues – que l'on puisse reconsidérer la question des déplacements des collaborateurs de la Ville de Genève dans notre cité. En outre, un véhicule n'est pas forcément un véhicule à moteur. Ce peut être une bicyclette, ou, selon l'exemple donné par la municipalité de Lausanne, un scooter électrique – quoique je n'éprouve pas un amour particulier pour ce genre de véhicules – un triporteur. Nous pouvons également nous déplacer avec des patins à roulettes, ou en utilisant les transports en commun. Cela devrait apparaître dans ce document, comme un encouragement aux collaborateurs de l'administration municipale à se déplacer en empruntant les Transports publics genevois (TPG). Nous pourrions envisager, avec cette régie qui comprend un membre du Conseil administratif dans son conseil d'administration, que, pour les déplacements professionnels, les collaborateurs de notre administration se déplacent en utilisant les TPG.

Je conclurai par le point suivant: la manière dont on conduit les véhicules mis à disposition de l'administration. Souvent, nous voyons certains de ses employés accélérer, freiner et utiliser les automobiles de manière extrêmement nerveuse, usant la mécanique et ne respectant pas les normes de sécurité sur la voie publique. A ce propos, je crois que des consignes claires devraient être données aux utilisateurs de ces véhicules. J'attends encore la réponse à mon interpellation de 1992, «Parcs: au pas!», où je demandais simplement que les véhicules traversant nos promenades et nos parcs respectent la vitesse moyenne des piétons, c'est-à-dire circulent au pas!

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Au nom de la commission des finances, je tiens à remercier le Conseil administratif d'avoir répondu à la motion N° 321, concernant l'achat des véhicules, qu'elle avait déposée et qui avait été acceptée à l'unanimité. Il est vrai que, chaque fois que la Ville achetait des véhicules, cer-

tains membres du Conseil municipal disaient: «Cela ne sert à rien.» On était ensuite un peu dans l'expectative, car on se demandait si l'on n'avait pas fait une bêtise en votant la proposition d'achat correspondante.

Je tiens donc à remercier le Conseil administratif, car, en ce moment, à la commission des finances, nous étudions la proposition de crédit N° 9, de l'ordre de 4,9 millions de francs, destinée à l'achat de nouveaux véhicules pour le Service d'incendie et de secours (SIS). Nous nous demandons s'il faut changer de véhicules ou pas, si cela est utile.

Je trouve cependant qu'il y aurait dû avoir, dans l'inventaire fourni avec la réponse à la motion N° 321, une petite colonne concernant les véhicules indispensables, ceux qu'il faut absolument renouveler quand ils arrivent en fin de vie. Cela aurait aidé la commission des finances pour décider d'un certain nombre d'achats.

A présent, j'ai une question personnelle à poser, qui n'émane pas du groupe de l'Alliance de gauche. Elle concerne un véhicule précis. Vous avez tous suivi l'actualité politique et sociale de notre pays au mois de novembre; vous êtes donc au courant de la fermeture de la fabrique de wagons à Bâle-Campagne et du fait que l'on construit des locomotives à Winterthur, sous la gestion de Mercedes-Chrysler, le grand patron! Et je vois le Conseil administratif arriver aux réceptions avec une Mercedes! En tant que membre du gouvernement de gauche, je me demandais s'il n'y avait pas eu une prise de position du Conseil administratif par rapport à cette Mercedes. Je préférerais que celui-ci achète une Rolls, parce que, au moins, il ne serait pas concerné par la perte de 750 emplois. Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous vous êtes interrogés à ce sujet. Moi, je vois arriver le Conseil administratif au Palais Eynard en Mercedes avec chauffeur, et cela me fait mal au ventre, parce que je pense aux 750 emplois perdus.

La Ville de Genève achète un certain nombre de véhicules. Je vais vous expliquer comment on procède au niveau des poids lourds. Vous êtes contribuables genevois: avec les 105 millions de francs de subventions cantonales, avec vos impôts, les TPG achètent 70 autobus, de marque Mercedes, MAN et Volvo. Volvo coûte 8 millions de francs de moins que Mercedes et MAN. Stupéfaction! Pourquoi? Les véhicules Volvo sont construits en Pologne; Volvo a racheté une usine là-bas, où les employés travaillent à 2 francs l'heure, et voilà comment cette firme est arrivée en tête devant Mercedes et MAN, avec des prix inférieurs de 8 millions de francs. Vive la Suisse!

Alors vous voyez, pour ce qui est de l'achat de véhicules, qu'il s'agisse de la Ville de Genève, de l'Etat, des centres intercantonaux rattachés à l'Etat, c'est du pareil au même: c'est de la combine! Mesdames et Messieurs, j'espère que cela nous rendra service!

**5. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>me</sup> Corinne Billaud et M. Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 13 octobre 1999, intitulée: «Musée des instruments anciens de musique - Salle Elisa Isolde Clerc / Fritz Ernst» (M-403)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à respecter le vœu des cofondateurs du Musée des instruments anciens de musique en créant une salle du nom de ceux-ci, c'est-à-dire une salle Elisa Isolde Clerc / Fritz Ernst.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dans le cadre de la réalisation prochaine du Plan directeur de réaménagement du Musée d'art et d'histoire, proposé par le département des affaires culturelles en relation avec le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, il est prévu que la collection d'anciens instruments de musique, présentée partiellement jusqu'en 1993 à la rue Lefort, soit présentée dans les locaux actuellement occupés par la direction et l'administration des Musées d'art et d'histoire, qui s'installeront pour leur part dans le bâtiment des Casemates en cours de transformation.

Ce bel ensemble d'anciens instruments, comportant plus de 600 pièces du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, de provenance européenne, illustre les importantes familles d'instruments à cordes pincées ou frottées, à clavier, à percussion et à vent. Il reflète la grande tradition musicale à Genève, un des points forts de sa culture.

Cette collection est constituée des apports suivants:

- la collection de l'ancien musée à la rue Lefort, qui comprenait 350 objets, dont une vingtaine de «grands» instruments à clavier;
- la collection du Musée d'art et d'histoire lui-même, qui comprend 250 instruments, dont l'ancienne collection (93 pièces) de Camille Gallopin léguée en 1908;
- la Fondation la Ménestrandie propose de prêter gracieusement sa propre collection comprenant 60 instruments remarquables, dès que le musée pourra l'exposer;

---

<sup>1</sup> Développée, 1741.

- un amateur genevois offre de vendre sa collection de 177 instruments à vent de la famille des cuivres allant du début du siècle à nos jours.

La nouvelle présentation de cette collection au Musée d'art et d'histoire intégrera notamment des animations sonores et aura un caractère interactif. Elle prendra en compte la fusion nécessaire des deux collections municipales – qui forment un ensemble cohérent et complet d'instruments de la musique européenne «classique» – et le dépôt permanent de la Fondation de la Ménestrandie.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la collection privée de M. Fritz Ernst (musicien, fondateur et conservateur du MIAM dont M<sup>lle</sup> Clerc fut également conservatrice), elle fut acquise par la Ville de Genève en 1969 pour le prix de 487 000 francs. Elle comprenait 196 instruments, exposés dans les salles du rez-de-chaussée de l'immeuble 23, rue Lefort, alors propriété de M. Ernst. Cette collection fut développée d'une manière importante dès 1970, par des achats (notamment dans le domaine des instruments à clavier) et de nombreuses donations.

Vu l'activité exemplaire de M. Fritz Ernst et de M<sup>lle</sup> Elisa Isolde Clerc dans ce domaine, il sera rendu compte de leur action dans le parcours même de l'exposition.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Alain Vaissade*

**M. Didier Bonny** (DC). Je vais être très bref et je ne vais pas intervenir aussi longuement que les orateurs précédents. Je voudrais simplement dire – il est assez rare que l'on relève cela, je pense donc qu'il est utile de le faire – qu'il a fallu six mois pour que je puisse développer la motion N° 403, puisqu'elle a été chaque fois reportée à cause de nos longues discussions au Conseil municipal, et il a fallu à peine trois mois pour que je reçoive la réponse du Conseil administratif. Il est vrai que, dans l'ensemble, cette réponse nous satisfait, nous, motionnaires. Je tenais quand même à souligner cela.

6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées le 20 septembre 1999, sur la pétition de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville: «Sécurité au passage piétonnier situé entre les arrêts de bus 3 et 5 «Croix-Rouge» sur la rue de la Croix-Rouge» (P-86)<sup>1</sup>.

### CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 86 au Conseil administratif avec la recommandation de terminer l'aménagement proposé dans les meilleurs délais.

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La réalisation de cette traversée a fait l'objet d'une demande de crédit au sein de la proposition N° 64 pour la réfection de la chaussée et la proposition N° 5 pour l'avancée de trottoir. Les travaux de voirie ont eu lieu en septembre 1999.

L'installation d'un feu de régulation avec bouton-poussoir a été réalisée par l'Office des transports et de la circulation en octobre 1999, selon les vœux des pétitionnaires.

Même si l'on peut légitimement regretter que ces travaux n'aient pas été exécutés plus rapidement, force est aujourd'hui de constater qu'une réponse positive a finalement été apportée à cette question.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**M. Alain Marquet** (Ve). J'interviendrai très brièvement, pour me réjouir de la réalisation du passage pour piétons à la rue de la Croix-Rouge et des aménagements y afférents, comme vous l'imaginez. J'aimerais toutefois relever le point suivant, peut-être à l'intention de M. Ferrazino, bien que notre pouvoir, tout autant que celui des conseillers administratifs, soit passablement limité concernant la circulation en ville de Genève. Il est assez inacceptable que cet aménagement, tel qu'il a été réalisé, soit immédiatement dévoyé par le Conseil d'Etat – et vous savez de qui je parle au Conseil d'Etat, quand j'évoque la circulation – qui y a créé des emplacements pour scooters, devant, à mon avis, trouver leur place sur la chaussée et non sur un espace normalement réservé aux piétons.

<sup>1</sup> Rapport, 1380.

Pour évoquer un aspect plus anecdotique, j'aimerais faire remarquer que l'attente entre le moment où l'on presse sur le bouton-poussoir de demande de feu vert et le passage au vert effectif du feu pour les piétons est tellement longue que, comme j'ai pu le constater en y restant un certain temps, environ 50 à 60% des piétons préfèrent traverser avant que le feu ne devienne vert, ce qui va totalement à l'encontre des buts initiaux de cet aménagement. Ce fait tendrait donc à prouver que, dans l'idée d'aller vraiment dans le sens d'une mobilité préférentielle pour les piétons, la phase verte devrait suivre quasi immédiatement la demande. Cela permettrait entre autres à de nombreux piétons d'attraper le bus qui viendrait de passer et de s'arrêter à l'arrêt qui se trouve en face, plutôt que de prendre le risque de traverser au rouge. Ces considérations-là devraient être prises en compte à propos de cet aménagement, même si notre pouvoir à nous, représentants de la Ville, est limité dans ce domaine.

**7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées le 12 octobre 1999, sur la pétition de l'Association et des usagers de la Madeleine des enfants, intitulée: «La rue de la Madeleine pour la sécurité des piétons» (P-100)<sup>1</sup>.**

*CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 100 au Conseil administratif avec la recommandation d'accéder à la demande des pétitionnaires, soit:

- des traversées piétonnes protégées par une meilleure signalisation et des aménagements adéquats (trottoirs surélevés, marquages plus visibles et plus nombreux, refuges en milieu de chaussée, etc.);
- un projet de circulation cohérent, conforme à l'article 43 de l'OSR, qui régit le statut de «rue résidentielle» et donne la priorité aux piétons;
- une information ouverte et régulière ainsi que des contrôles préventifs visant à sensibiliser les usagers de la rue.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les objectifs de la pétition N° 100 rejoignent parfaitement ceux du Conseil administratif, puisque, dès la publication de l'arrêté 250 relatif à la création d'une

---

<sup>1</sup> Rapport, 1558.

«zone 30 km/h» dans le périmètre de la Rôtisserie, le 18 août 1999, il est intervenu auprès du Département de justice et police et des transports afin que le périmètre de la Rôtisserie puisse être conforté en «rue résidentielle». A cette fin, le Conseil administratif a notamment demandé à sa Division de la voirie de mettre en place six seuils de ralentissement.

Le 12 octobre 1999, le Conseil municipal a accepté la résolution PR-21 en vue d'affecter le solde du crédit de 2 500 000 francs destiné aux travaux de la rue de Rive, accepté le 16 octobre 1996, à l'aménagement du périmètre de la Rôtisserie en rues résidentielles.

Les traversées piétonnes du périmètre, et en particulier celles proches de «La Madeleine des enfants», ont été équipées de tels seuils de ralentissement.

Le seul projet de circulation cohérent est celui établi en juin 1998 qui institue des «rues résidentielles» dans le périmètre, à la suite de la concertation effectuée entre les autorités cantonales et municipales et les associations locales de la Vieille-Ville. Il permet d'assurer la priorité aux piétons.

Une information ouverte et régulière, ainsi que des contrôles préventifs visant à sensibiliser les usagers de la rue, correspondant également aux conditions de l'approbation de mesures à l'essai délivrée par l'Office des transports et de la circulation le 6 octobre 1999, donne ainsi une année aux autorités municipales pour évaluer les mesures et pour présenter une requête en approbation LER.

Prochainement, la Ville de Genève procédera à une enquête des besoins des riverains quant à l'accessibilité, au stationnement et à l'aménagement des lieux.

Pour établir le projet final, le Conseil administratif dispose d'un crédit d'étude accordé par le Conseil municipal le 10 février 1998 (objet PFQ 101.18.09).

Ultérieurement, le Conseil administratif présentera une demande de crédit de réalisation (objet PFQ 101.18.04).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

Question: desserte piétonne sous l'immeuble 98-100, rue de Carouge

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 29 juin 1999, intitulée: «Entretien de la desserte piétonne sise sous l'immeuble au 98-100, rue de Carouge» (QE-1)<sup>1</sup>.

#### *TEXTE DE LA QUESTION*

Vu l'état calamiteux du passage cité en titre: sols incrustés de saleté et jonchés de déjections, murs couverts de «tags», néons défectueux voire carrément cassés, vitres obstruées, signalisation – notamment de la bibliothèque municipale – détruite;

vu le fort sentiment d'insécurité qui en découle pour les usagers de ladite desserte ainsi que pour les habitants du quartier qui voient avec inquiétude se développer un environnement propice à certaines formes de délinquance;

quels travaux le Conseil administratif compte-t-il entreprendre pour rendre ce passage propre, en bon état, agréable à emprunter et donc plus sûr?

Et, le cas échéant, à quelle échéance compte-t-il entreprendre ces travaux?

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette question, relative à la desserte piétonne reliant la rue de Carouge au parc des Minoteries, pourrait fort bien être transposée à d'autres lieux présentant des caractéristiques semblables sur le territoire de la Ville ou du canton. Les nombreuses déprédations constatées, ainsi que l'irrespect total de la propreté de ce passage, sont malheureusement le reflet d'une évolution observée depuis plusieurs années par les services de l'administration en charge de l'entretien ou de la rénovation de ces lieux.

Pour le cas spécifique du 98-100, rue de Carouge, un entretien très régulier est déjà assumé par le concierge de l'immeuble. Ce dernier s'emploie en effet à nettoyer cette desserte une fois par semaine avec du matériel lourd (autolaveuse) et assure un ramassage quotidien, les jours ouvrables, des détritux divers qui jonchent le sol.

En ce qui concerne les tags et autres graffitis, il est clair que le matériel et le temps à disposition de la conciergerie ne lui permettent pas de lutter avec la moindre efficacité contre ces barbouillages.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 631.

Question: desserte piétonne sous l'immeuble 98-100, rue de Carouge

Quant aux mesures préventives ou de nettoyage global des murs du passage, le Service des bâtiments s'est employé à maintes reprises, durant les années écoulées, à procéder à l'effacement de ces salissures et à traiter les surfaces leur servant de support avec les enduits de protection disponibles sur le marché. Ces opérations ont été effectuées à grands frais et en pure perte, les murs immaculés étant une aubaine à saisir pour les vandales qui se sont régulièrement employés à les tacher à nouveau dans les semaines suivantes. Ce même scénario est également observé lors de la remise en état de la signalisation de la bibliothèque, par exemple.

Enfin, l'éclairage du passage a été entièrement refait au printemps 1999 et, pour la sécurité des lieux, des Telpass ont été installés à l'entrée des allées d'immeubles. Cette dernière mesure n'est cependant pas envisageable pour le passage, de nombreuses associations ayant l'entrée de leurs locaux dans celui-ci (groupe des aînés, club de tennis de table, etc.).

En conclusion, hormis la présence d'un agent de sécurité en permanence sur place, le Conseil administratif ne peut pas fournir de solution satisfaisante permettant de répondre aux souhaits exprimés par cette question écrite. Il a tout au plus demandé au concierge de porter un soin encore plus attentif à l'entretien du lieu, tâche dont ce dernier s'acquitte consciencieusement, et de continuer à solliciter l'intervention de la gendarmerie lorsque la sécurité et la tranquillité des lieux ne paraissent plus assurées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Pierre Muller*

**M. Pierre Maudet (R).** Très brièvement, j'aimerais remercier le Conseil administratif de la rapidité de sa réponse, qu'il n'a mis que six mois environ pour nous rendre; mais si, sur la forme, on peut se féliciter d'avoir obtenu satisfaction, sur le fond, par contre, je trouve que la réponse laisse fortement à désirer. J'aimerais représenter en cela l'avis de la population, des usagers qui utilisent cette desserte piétonne, mais aussi des services municipaux, lesquels sont excédés – je pense particulièrement à la bibliothèque, mais également aux clubs sportifs – de vivre dans ce dépotoir.

Contrairement à ce que dit la réponse du Conseil administratif, personne n'a vu la trace de l'aménagement lumineux, puisque – je me suis rendu sur les lieux pas plus tard que ce midi – sur les quarante néons censés avoir été installés, trente ne fonctionnent pas.

Question: desserte piétonne sous l'immeuble 98-100, rue de Carouge

Nulle trace, non plus, d'autolaveuse. Je ne sais pas où les services municipaux qui ont préparé la réponse à cette question ont vu un quelconque nettoyage. Sur ce point, je dois bien dire que les habitants et les usagers en ont plus qu'assez.

Je souhaiterais donc que le Conseil administratif fasse preuve d'un peu d'imagination. Il n'est pas bien difficile d'envisager des couloirs un peu plus lumineux; en effet, la sécurité et le sentiment de sécurité commencent par des actes concrets. Je pense également aux tags, mais on aura l'occasion d'y revenir dans cette même séance, en traitant la motion M-27. Il n'est pas bien difficile non plus de faire participer des jeunes du quartier pour réaliser dans ces couloirs une fresque, par exemple, un peu plus lumineuse que ces horribles gribouillages qui maculent les murs, ni, non plus, de nettoyer les fenêtres, qui n'ont apparemment pas été nettoyées depuis une bonne année. Je tenais à le préciser et, en cela, encore une fois, refléter l'opinion de la majorité des habitants et des usagers de cette desserte.

**M. Pierre Muller, maire.** Monsieur le conseiller municipal, vous soulevez là un problème que je pourrais qualifier de «de société». En effet, ces déprédations ne sont pas seulement propres à cet endroit-là de la rue de Carouge, mais à l'ensemble de la ville de Genève. J'ai déjà souvent évoqué le problème avec mon collègue responsable du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et, à l'époque, avec M<sup>me</sup> Burnand. Nous ne pouvons pas faire tout ce que nous devrions; il faut simplement faire comprendre à la population qu'elle doit s'éduquer, se montrer plus respectueuse des équipements publics.

Cependant, s'il y a un défaut d'entretien, je pense que c'est une faute de la municipalité. Je n'ai pas passé par cet endroit depuis quelque temps, mais quoi qu'il en soit, je suis persuadé que M. Ferrazino s'occupera de cela comme il le fait généralement lorsque l'on soulève un problème.

Pour ma part, j'espère qu'un jour – en effet, la motion M-27 est là pour nous le rappeler – nous pourrions dégager des sommes suffisamment importantes afin de redonner un petit peu de lustre à notre ville. En voyageant à l'étranger, je constate que certaines municipalités agissent plus dans ce sens que nous, ici à Genève, et que, dans certaines villes assurément encore plus bigarrées que la nôtre, nous n'avons pas ces problèmes lancinants de tags et de graffiti sur les murs. Je crois qu'il s'agit d'une mode, qui est déjà dépassée dans d'autres lieux, mais visiblement pas encore à Genève. Quoi qu'il en soit, je crois que nous devons avoir une politique plus sévère en la matière. Mais il faut dire aussi que, lorsque nous attrapons des jeunes qui font des graffiti ou des tags et que nous les punissons, eh bien, souvent, le feu se retourne contre nous. Donc, encore une fois, il s'agit d'un problème plus grave, d'un problème d'éducation. J'espère tout simplement que, d'ici quelques années, voire quelques mois, nous aurons dépassé cette mode qui donne vraiment un «look» désagréable à notre ville.

Ce problème est d'autant plus ennuyeux pour la raison suivante: j'entends des étrangers me dire qu'ils ne trouvent plus Genève en l'état où elle était il y a quelques années, et que – cela est vrai – il y a des saletés un peu partout dans notre ville. Je tiens donc à vous dire que M. Ferrazino et moi-même allons essayer de répondre à vos attentes.

**9. Projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut et Pierre Reichenbach: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'urgence» (PA-1)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant que:

- l'utilisation faite par le Conseil municipal de l'urgence n'est plus compatible avec la définition qu'en donne l'article 32 de la loi sur l'administration des communes (LAC);
- la notion d'urgence doit être réservée à des propositions qui ont un caractère extraordinaire;
- la notion d'urgence ne doit pas être utilisée à des fins dilatoires pour modifier, à son avantage, l'ordre du jour des séances;
- le respect de l'ordre du jour des séances du Conseil municipal en augmentera l'efficacité;
- nous constatons, depuis quelques mois (ou des années), une dérive incompatible avec le bon fonctionnement de notre Conseil,

le Conseil municipal demande à sa commission du règlement d'étudier un projet d'arrêté modifiant le règlement du Conseil municipal selon les dispositions suivantes:

1. Déterminer si l'utilisation par le Conseil municipal du terme «urgence» est compatible avec la description et l'application qu'en fait l'article 32 de la LAC.
2. Recalibrer le terme «urgence» du règlement du Conseil municipal.
3. Abroger le terme «urgence» chaque fois qu'il sera incompatible avec la définition de l'article 32 de la LAC et remplacer le mot «urgence» par autre chose, par exemple «intervention prioritaire» ou «intervention rapide».

---

<sup>1</sup> Annoncé, 1801.

4. Inscrire les références d'utilisation d'une «intervention prioritaire et/ou rapide» dans le règlement du Conseil municipal.
  - 4.1 Intervention prioritaire: à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, sous rubrique spécifique (voir point 5), s'applique à la motion et à la résolution.
  - 4.2 Intervention rapide: il n'y aura plus de motion ni de résolution «urgente», mais seulement des interpellations rapides, mises à l'ordre du jour immédiatement, pour autant qu'elles soient admises par les deux tiers du Conseil municipal.
5. Modifier le règlement de la manière suivante:
  - Convocation
    - Art. 22, alinéa 2: après «urgence», indiquer «référence LAC art. 32».
  - Motion/Délibération
    - Art. 46
  - et
  - Résolution/Délibération
    - Art. 54: supprimer la notion d'urgence et la remplacer par «intervention prioritaire» à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance. L'ordre du jour comprendra alors un point spécifique «Intervention prioritaire» à son début.
  - Interpellation/Annonce
    - Art. 59, alinéa 1: l'interpellation doit être annoncée, par écrit, au/à la président(e), au plus tard au début de la séance. Elle pourra être qualifiée d'«urgente» (conformité art. 32 LAC), de «rapide» ou de «prioritaire».
  - Interpellation/Annonce
    - Art. 59, alinéa 2: l'interpellation figurera à l'ordre du jour de la séance suivante:
      - a) si elle n'est pas prioritaire, sous sa rubrique;
      - b) si elle est prioritaire, sous la rubrique «intervention prioritaire»;
      - c) si elle est rapide, dans l'ordre du jour, pour autant qu'elle soit admise par les deux tiers du Conseil municipal;
      - d) si elle est urgente, selon la LAC, article 32
  - Envoi des rapports de commission
    - Article 80: après «urgence», indiquer «référence LAC, art. 32»
  - Troisième débat
    - Article 84: après «urgence», indiquer «référence LAC, art. 32»

**M. Pierre Reichenbach** (L). La seule manière de modifier les coutumes et le règlement, c'est par un arrêté, et c'est ainsi que nous avons déposé le

projet d'arrêté N° 1. Puisqu'il a été distribué avec l'ordre du jour déjà en votre possession, permettez-moi, afin d'éviter des redites, de ne point vous en faire la lecture. Certes, je sais que les problèmes soulevés par cet arrêté sont complexes; il convient de les analyser en commission. Il y a pas mal de temps que je réfléchis à la connotation du mot «urgence», du moins comme nous l'entendons au Conseil municipal. Mon collègue Jean-Marie Hainaut a fait le même chemin que moi, cela sans *a priori*, sans but politique négatif, mais en cherchant à améliorer le rendement et la planification des débats de notre Conseil. C'est le seul but de cette demande de modification du règlement. Je suis convaincu que de nombreux conseillers municipaux partagent notre interrogation à ce sujet.

Chers collègues, à notre avis, le mot «urgence» doit n'être réservé qu'à des cas exceptionnels. D'ailleurs, l'article N° 32 de la LAC le prévoit, mais il ne peut être appliqué comme on l'entend dans le règlement du Conseil municipal. Pour nous aussi, le mot «urgence» doit être réservé à l'exception. La notion de cas d'urgence peut aussi servir à désigner l'exception dans le domaine médical, les urgences en hôpital, les urgences du secours vital; mais je ne pense pas que l'appellation «urgence», pour une motion, résolution ou autre, de notre Conseil – sauf, bien entendu, si l'urgence correspond à l'article 32 de la LAC – constitue la manière adéquate de traiter un objet.

D'autre part, il serait bon que le règlement de notre Conseil municipal soit dans une certaine mesure en harmonie avec celui du Grand Conseil, en matière d'urgence, bien entendu. En effet, pour rappel, au Grand Conseil cette désignation est réservée aux seules interpellations, c'est même un des points de l'ordre du jour de celui-ci. Comme nous l'affirmons dans le projet du texte de l'arrêté, il faut recalibrer le terme «urgence» et intégrer dans le règlement de notre Conseil une information sensée à ce sujet. Il est évident que les ordres du jour des séances du Conseil municipal ont été et sont encore «sinistrés» par l'urgence de certains objets. Le recours à celle-ci pourrait être qualifiée d'abus de procédure et d'égoïsme latent de la part de certains conseillers qui l'utilisent pour faire passer leur projet avant les projets de l'ordre du jour; je vous prie de m'excuser de cette définition, mais elle est correcte.

Qu'il me soit permis ici de ne point faire l'inventaire de toutes ces motions et résolutions urgentes, cela serait trop long et surtout n'apporterait absolument rien de constructif à notre projet d'arrêté, lequel devrait d'ailleurs être discuté en commission avec la réflexion qui s'impose. Dans ce cadre, nous aurons le temps de le faire.

Chers collègues, je vous demande d'accepter la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission du règlement. Je suis convaincu que beaucoup d'entre vous auraient pu le signer. Il reflète une certaine réalité: les

séances extraordinaires de notre Conseil sont indéniablement dues à ce genre de projets urgents qui arrivent tout d'un coup. On en a même eu un exemple pendant le budget! Urgence! Je pense que l'on peut trouver une autre connotation et recalibrer ce mot. Notre Conseil ne s'en portera que mieux. De cette manière, une étude indispensable pourra être faite et permettra de mettre sur pied une stratégie concernant l'urgence, afin d'améliorer la bonne marche de notre Conseil. Sincèrement, je pense que nous devons étudier cet objet lors de nos discussions à la commission du règlement. De cette manière, on pourra arriver à des solutions qui me semblent meilleures pour un fonctionnement satisfaisant de notre Conseil municipal.

**La présidente.** J'aimerais saluer, à la tribune, deux représentants du Parlement des jeunes, dont M. David Rappard. J'ouvre le tour de préconsultation et donne la parole à M. Lyon. (*Protestations.*)

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Y a-t-il dans la salle un jaloux, qui aurait parlé moins que moi? Je lui laisse la parole, à ce cher ami!

Madame la présidente, il y a eu, au cours de ces derniers mois, un certain nombre de points à l'ordre du jour marqués de trois, voire quatre étoiles! Certains membres de ce Conseil avaient proposé un objet – une motion, une résolution, un arrêté – concernant un problème de leur quartier ou la population genevoise, et puis cela a été reporté, reporté, reporté...

Je donnerai un exemple qui m'a touché: j'étais motionnaire à propos de l'aide complémentaire aux personnes âgées ne vivant que de l'AVS; vous connaissez tous très bien le problème. Il y avait quatre étoiles à côté de cet objet! Je ne veux pas dire que c'était urgent, mais cela concernait plus de 8500 personnes à Genève, lesquelles, on peut le dire, sont dans la pauvreté ou se serrent la ceinture pour vivre. On aurait pu penser que la clause d'urgence était de mise. Mais aucun des motionnaires – nous représentions plusieurs partis – ne l'a jamais réclamée, et nous avons dit: «Nous attendons notre tour.»

M. Reichenbach a très bien soulevé le problème: s'il se produit une catastrophe, un drame où des gens sont gravement touchés, je ne discute pas sur l'urgence. Mais on s'est aperçu qu'il y avait des petits malins – je ne veux accuser personne – qui avaient trouvé la combine! Ils se sont dit: «Les autres, ils attendront. Clause d'urgence! Clause d'urgence!» Et il y avait des séances du Conseil municipal avec trois ou quatre objets traités par clause d'urgence! Vous l'avez

constaté, certains membres du Conseil municipal ont pris position en disant: «Ce point sera mis à l'ordre du jour; il n'y a rien d'urgent; faites comme tout le monde, à chacun son tour!»

Ce soir, M. Reichenbach et son collègue posent le problème de l'urgence. Il est bon que la commission des règlements étudie cette affaire. Je soulèverai un autre point, Monsieur Reichenbach, parce que vous serez auditionné: il s'agit de l'ordre du jour du Conseil municipal. Prenez un ordre du jour du Grand Conseil, et vous verrez que les points qui n'ont pas été abordés dans une séance passent en tout premier lors de la séance suivante. Dans notre Conseil, les propositions du Conseil administratif écrasent tout le monde, elles passent en premier! Les rapports de commission, dont l'objet est parfois depuis plusieurs mois déjà à l'étude mais qui viennent d'être déposés par le rapporteur – il a fait son travail – passent tout de suite! Au contraire, lorsque des partis ont proposé des motions, elles sont mises à l'ordre du jour et on les traite pas. Je soutiens donc que vous devriez poser ce problème au niveau du règlement en général.

Je vous pose encore une autre question, Mesdames et Messieurs: notre ancien collègue Crettenand avait soulevé un problème en demandant que l'on fasse l'ordre du jour en fonction de la présence des magistrats responsables des départements. En effet, on a cinq conseillers administratifs. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, les avez-vous vus les cinq lors des séances du Conseil municipal? Moi, je les ai tous vus le premier jour, ensuite, plus jamais! Un soir, seuls M. Ferrazino et M. Tornare étaient présents, personne d'autre! J'ai cru qu'ils étaient morts! J'allais poser la question: «Est-on en deuil national? Qu'on nous avertisse, que je puisse aller à l'église!»

**La présidente.** Restez sur le sujet, Monsieur Lyon!

*M. Jean-Pierre Lyon.* Mesdames et Messieurs, il faut dans une certaine mesure copier un peu le Grand Conseil, qui a réussi à maîtriser ce problème avec intransigeance: les responsables doivent être présents quand on traite de sujets concernant leur département. En effet, bien souvent, pour certaines motions, des questions sont posées et le conseiller administratif concerné est absent; les autres regardent celui ou celle qui a posé la question et disent: «On vous répondra à une séance ultérieure!»

Je pense donc que, à la commission du règlement maintenant, suite à la proposition de modification de notre règlement du projet d'arrêté N° 1, il faut tout mettre sur la table! En effet, il ne faut pas venir avec cette proposition, puis, soudain, dans quelque temps, à nouveau tout modifier. Je compte sur vous, Monsieur Reichenbach, pour provoquer un véritable débat à la commission du règlement,

où notre cher président pourra aussi évoquer les défauts dans la gestion de cet ordre du jour. Mais ajoutez aussi une clause, selon laquelle les magistrats dont le département est concerné par un objet doivent obligatoirement être présents à la séance du Conseil municipal où cet objet est traité. Ce sont des professionnels, et on les paie assez pour faire leur travail!

**La présidente.** Restez sur le sujet, Monsieur Lyon, s'il vous plaît!

*M. Jean-Pierre Lyon.* Oui, oui, je suis sur le sujet! Arrêtez! Si vous n'êtes pas sur le sujet, une fois, je vous le dirai! Mais ce n'est pas vrai!

**La présidente.** J'aimerais rappeler à cette assemblée que l'ordre du jour est décidé par le bureau, et M. Lyon, qui a été président du Conseil municipal, devrait bien s'en souvenir!

**M. Gérard Deshusses (S).** Il est vrai que, ces derniers temps au Conseil municipal, nous avons eu passablement de sujets en urgence qui ont retardé notre ordre du jour. Mais il est vrai aussi que l'urgence est un outil démocratique qu'il nous plaît de conserver. Cela dit, il faut reconnaître qu'un excès en termes d'urgence constitue un outil antidémocratique, et j'en veux pour preuve, par exemple, l'urgence demandée au sujet de Groznyi, en plein cœur du vote sur le budget. C'était incongru, non pas parce que le sujet n'avait pas d'importance, mais parce que la capacité de la Ville de Genève à intervenir dans ce dossier extrêmement pénible était quasiment nulle et qu'il ne nous appartenait pas de nous occuper de ce genre de choses en plein vote du budget. Depuis, l'urgence n'a pas été redemandée, ce qui montre bien que, parfois, cette dernière est utilisée à des fins qui n'ont rien à voir avec l'objet concerné.

A vrai dire, quand on demande l'urgence, on gêne exactement tous les groupes qui ne la demandent pas. Nous l'avons parfois demandée et souhaitons pouvoir la réutiliser; néanmoins, nous pensons qu'il est important d'entrer en discussion et de s'interroger sur le statut même de l'urgence. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste demandera le renvoi du projet d'arrêté N° 1 à la commission du règlement, où nous en débattons tranquillement.

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve).** On devrait plutôt intituler le projet d'arrêté N° 1: «Comment ralentir encore davantage les travaux du Conseil municipal!» En effet,

les articles du règlement sur l'urgence sont clairs: c'est l'assemblée qui décide s'il y a urgence ou non. Il suffit de voter non, si vous n'êtes pas d'accord et qu'il n'y a pas d'urgence! C'est simple! Ce qui est exaspérant, c'est l'ampleur des débats autour de l'urgence. J'ose à peine imaginer ce que serait un débat où il faudrait distinguer entre une vraie urgence, une intervention prioritaire, une intervention rapide, ou encore une interpellation urgente... Mais ce sont des débats sans fin! Autant dire: «Voilà, il y a urgence, passons rapidement à la discussion.» C'est tout ce que l'on rajoute autour de ce point précis qui cause la lenteur des débats.

Il est évident que nous n'avons souvent pas les mêmes priorités et que l'actualité des thèmes traités en urgence favorise les débats émotionnels. Le seul moyen de parer à cette avalanche de mots consiste à faire preuve d'une plus grande discipline personnelle, de plus de concertation entre les groupes, à œuvrer pour la collectivité sans toujours chercher à tirer la couverture à soi. Mais tout cela, bien sûr, on ne le fait pas figurer dans un règlement.

**Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à la majorité (quelques oppositions).**

**M. Roman Juon (S).** Je vous demande la permission d'intervenir au sujet des questions; j'ai quelque chose à dire. J'ai dû m'absenter d'urgence, lors de la séance précédente...

**La présidente.** Nous n'en sommes plus aux questions, Monsieur Juon, je suis désolée.

*M. Roman Juon.* ...j'ai dû rentrer à la maison à cause d'un appel; il n'y avait plus de fusibles, plus rien, plus de lumière! C'était une bonne raison de m'absenter, mais ce n'était pas si grave que cela!

**La présidente.** Eh bien, nous reviendrons à votre intervention concernant les questions tout à l'heure, d'accord?

*M. Roman Juon.* Merci.

**10. Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!» (M-27)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les graffiti, tags et autres inscriptions murales sauvages prolifèrent de plus en plus sur les murs de la ville;
- les bâtiments publics ne sont pas épargnés par cette déferlante de gri-bouillages indélébiles;
- parmi ceux-ci, les bâtiments historiques (notamment issus de donations) ainsi que les écoles sont particulièrement touchés;
- cette pollution visuelle donne une image sale et négligée de notre cité;
- la Ville de Genève n'a pas de politique claire à l'encontre des tags et graffiti;
- les expériences en la matière menées par d'autres villes ont démontré que le nettoyage immédiat des murs salis décourage, à terme, les sprayeurs;
- les techniques et produits de nettoyages idoines (enduits de longue durée) ont évolué dans le sens d'une baisse des coûts et d'une plus grande efficacité dans la préservation des surfaces touchées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes mesures utiles à l'éradication des graffiti et des tags dès leur apparition sur les murs de bâtiments relevant du domaine municipal, notamment en:

- faisant l'inventaire des bâtiments et monuments issus du patrimoine immobilier de la Ville, qui sont maculés de spray;
- nettoyant les surfaces touchées, prioritairement dans les écoles primaires et les monuments et bâtiments historiques, et en les recouvrant d'un enduit propice à un décapage fréquent et sans atteinte pour les matériaux de construction;
- mandatant des entreprises spécialisées en nettoyage mural pour des contrats de maintenance spécifiques étendus progressivement à tous les bâtiments recensés dans l'inventaire préalable.

**M. Pierre Maudet** (R). «Les autorités municipales de la cité du bout du lac n'ont, en fait, pas de politique en ce qui concerne les graffiti.» C'est le magnifique aveu fait par M. Jean-Pierre Bossy, chef du Service d'architecture de la Ville de Genève, cité par la *Tribune de Genève* à l'occasion d'un colloque qui a eu lieu au mois de juin dernier. C'est cette citation proprement hallucinante trouvée dans ce

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1801.

journal qui nous a fait réagir, nous, les trois motionnaires. On aurait pu penser que la Ville de Genève avait une politique en matière de graffiti, qu'elle voulait, par exemple, revendiquer l'expression d'une forme de marginalisation ou soutenir les graffiti pour leur valeur artistique; que ceux-ci présentent un intérêt sociologique, qu'ils ont une valeur en termes de signalétique urbaine, ou que sais-je? A la limite, que l'on veut laisser s'exprimer la volonté d'une société, sans répression. Mais non! A ce titre, la citation de M. Bossy est exemplaire. Elle montre l'absence de politique de la Ville de Genève.

Or, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de toutes les politiques, l'absence de politique est bien la pire! En matière de graffiti, on a bel et bien baissé les bras. Quant à moi, devant tant de laxisme de la part des autorités, les bras m'en tombent, car des solutions existent pourtant et évoluent. Je crois savoir, par quelques anciens du Conseil municipal, que la question des graffiti a déjà été traitée à moult reprises dans cette enceinte. Elle mérite toutefois de revenir sur le tapis aujourd'hui. Pourquoi donc? On avait identifié le problème suivant: le nettoyage des graffiti sur la plupart des murs des bâtiments engendre des frais coûteux et est souvent compliqué, fastidieux. Les surfaces fraîchement nettoyées représentent évidemment un appel à de nouveaux graffiti, mais il est impossible de mettre un flic, voire des caméras, derrière chaque mur; le Conseil administratif l'a encore dit dans sa réponse à la question écrite N° 1, et il n'a bien sûr pas l'intention de le faire.

Toutefois, l'ampleur des graffiti augmente sans cesse. Le maire a parlé tout à l'heure à juste titre, à propos de la réponse à la question écrite N° 1, de la surprise des gens qui arrivent à Genève et constatent que la ville, à bien des égards et notamment concernant les graffiti, est abandonnée à elle-même. Je connais peu d'écoles primaires qui ne soient pas maculées de graffiti, des écoles primaires qui sont parfois abritées dans des maisons de maître. Je pense particulièrement ici à un exemple frappant, celui de l'école Bertrand: c'était une superbe maison, qui a été restaurée à grands frais par la ville et qui est maintenant dans un état d'abandon peu commun.

Je me demande comment l'on peut enseigner aux enfants le respect des choses, le respect des affaires et du matériel, quand on vit dans des bâtiments tels que ceux-ci. Je pense d'ailleurs que les enseignants présents ce soir dans cette enceinte doivent se poser la même question. Cette situation va de mal en pis.

Alors, loin de moi l'idée de peindre le diable sur la muraille – ce ne serait pas le propos, d'ailleurs – mais, avec mes collègues motionnaires, nous aimerions proposer une manière de réagir. En effet, les techniques évoluent. Si l'on pouvait dire, il y a quelques années, que nettoyer avec un enduit les surfaces sur les murs était polluant et dégageait des nappes polluantes par les eaux de pluie, que les enduits pouvaient abîmer les matériaux des bâtiments et avaient une durée de vie

## Motion: graffiti

limitée, que les couches d'enduit appliquées sur les bâtiments étaient visibles, pouvaient en altérer la couleur et donc, d'une certaine manière, attenter au patrimoine historique, on ne peut plus le dire maintenant.

Un exemple particulier nous a sauté aux yeux: celui du kiosque de Rive. Pendant de nombreuses années, il a été connu pour être la proie de très nombreux graffeurs-tagueurs. Il se trouve que, depuis une année à peu près, une entreprise privée a accepté contre un mandat de 3500 francs à l'année d'y nettoyer toute maculature, tout graffiti, tout tag, dès le lendemain du jour où l'on constate son apparition sur les murs, cela pour décourager les graffeurs. C'est un petit peu le principe de la tolérance zéro, qui a été appliqué au métro de New York notamment et qui, jusqu'à maintenant, a fait ses preuves, en tout cas à New York, et à Genève pour ce qui est des bâtiments privés. Il s'agit là d'une politique à explorer.

Nous souhaiterions, à ce titre, que la Ville s'en préoccupe, réalise peut-être des tests, une expérience pilote sur certains bâtiments, à l'instar de ce qui s'est fait pour le kiosque de Rive. Nous pensons qu'il est tout à fait possible de demander à une entreprise d'en sous-traiter une autre, voire un atelier de réinsertion, comme c'est le cas pour l'atelier Déclic que certains d'entre vous connaissent peut-être, pour nettoyer, sous contrat, ces bâtiments dès qu'un graffiti apparaît.

Il s'agit là de faire preuve d'un peu d'imagination, de se demander quels moyens on veut mettre à disposition pour atteindre le but recherché et quelle volonté nous avons de le faire. A ce propos, nous pensons tous trois, les motionnaires, qu'il est important de dégager des moyens, notamment des moyens financiers, comme le maire l'a dit tout à l'heure. En effet, il faut savoir que, notamment dans le cadre du Service des écoles, le budget destiné à effacer les graffiti suffit tout juste à en effacer un seul par année sur une zone comprenant à peu près cinq écoles. Quand on sait qu'il y a parfois des graffiti fort injurieux pour les professeurs, on doit faire exploser les budgets pour l'effacement de ceux-ci.

On se heurte également à un autre problème, et j'aimerais bien avoir sur ce point l'avis du magistrat chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la Voirie. Il s'agit de la défense du patrimoine à tout crin, des ayatollahs du patrimoine en quelque sorte, qui refusent toute entrée en matière sur le recouvrement de certains bâtiments par un enduit. C'est le cas particulièrement au sein de certains services de la Ville de Genève.

Je conclurai en disant que la motion N° 27 est l'expression d'un ras-le-bol vécu par de nombreux citoyens et qu'il est important de le prendre en compte. Il faut, d'une part, faire appliquer les interdictions et, à ce titre, ne pas hésiter à réprimer, mais il faut également essayer de décourager les tagueurs. Pour ce faire, un moyen peut être mis à notre disposition; il faut en tout cas essayer de l'utiliser, à défaut de réussir. Il est important de restaurer la confiance des citoyens et le res-

pect des citoyens envers les bâtiments; j'insiste particulièrement pour les maisons de maître, telle que l'école Bertrand. C'est dans ce sens que va cette motion, et non pas spécialement dans celui de la répression.

**M. Mark Muller (L).** Le 8 décembre 1993, le Conseil municipal a adopté la motion N° 1162, qui disait ceci: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à fournir au Conseil municipal une proposition de traitement préventif des surfaces facilitant l'entretien des façades de l'école en question.» Il était question de l'école du 31-Décembre. Je poursuis ma citation: «D'autre part, il serait judicieux que, systématiquement, les façades exposées de la Ville de Genève, lors de crédits de construction, bénéficient de ces traitements préventifs.» Ce n'est donc pas la première fois que nous discutons de ce problème ici; il y a certainement eu d'autres occasions encore, depuis 1993.

Nous devons constater, comme vous l'a dit mon collègue M. Maudet, que la Ville n'a pas de réelle politique en la matière. C'est pour cette raison qu'il nous faut aujourd'hui revenir sur cette question, avec une notion proposant un certain nombre de mesures que je qualifierais d'élémentaires, mais dont nous espérons que, cette fois-ci, elles seront suivies dans les faits et appliquées par le Conseil administratif.

On nous rétorquera certainement tout à l'heure, et avec raison, que l'on s'attaque ici aux conséquences d'un phénomène et non à ses causes. Effectivement, en premier lieu, il appartient aux parents d'éduquer leurs enfants en leur inculquant le respect de la propriété, en leur apprenant que l'on ne peut pas tout simplement s'exprimer sur des surfaces qui constituent le bien d'autrui, etc. Voilà toute une série de principes que l'on peut partager ou pas, mais, en premier lieu, il appartient effectivement aux parents d'éduquer les enfants dans ce sens. Nous n'avons pas cette compétence.

En revanche, nous avons la compétence de nous attaquer aux conséquences de ce phénomène, et c'est ce que nous faisons en ce moment. Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève et ses habitants sont propriétaires d'un certain nombre de bâtiments, ceux-ci leur appartiennent, et nous, en tant que représentants des habitants de la ville, nous avons pour devoir de faire en sorte que le patrimoine – en particulier et en l'espèce, le patrimoine immobilier – de la Ville de Genève soit préservé, soigné, et que l'on montre à nos concitoyens que nous nous préoccupons de ce qui leur appartient et de ce qu'ils ont financé, notamment au moyen de leurs contributions publiques. C'est dans ce sens-là également que nous souhaitons que la motion N° 27 soit renvoyée au Conseil administratif, afin de montrer que, en tant que propriétaires d'un certain patrimoine, nous y faisons attention et que son sort nous importe.

## Motion: graffiti

Au-delà de cet élément, je voudrais attirer votre attention sur un aspect tout particulier de la question: celui des écoles. Il a été question de l'école Bertrand tout à l'heure, cas que je connais particulièrement bien; mais je voudrais faire état d'un autre exemple très parlant: celui de l'école des Vollandes, dans le quartier des Eaux-Vives. Je ne sais pas si vous êtes déjà allés vous promener dans ce quartier et dans le préau de cette école, située entre plusieurs immeubles locatifs. On a véritablement l'impression de se trouver dans un quartier du sud du Bronx il y a dix ans. C'est impressionnant, et l'atmosphère malsaine qui se dégage de ces murs influence probablement l'état d'esprit des enfants du quartier. C'est en pensant aux enfants de ces écoles qu'il faut aujourd'hui que nous traitions de la motion N° 27.

Le dernier élément que je voudrais aborder, c'est l'élément financier, évidemment central dans cette problématique, puisque nettoyer les graffiti coûte cher. Depuis la dernière fois qu'il a été question de ce problème dans cette enceinte, les coûts ont baissé; en effet, les produits dont nous sollicitons l'utilisation sont moins chers qu'à l'époque.

Cela étant, on peut encore tenir compte d'un autre élément: le fait que la situation financière de la Ville s'est assainie, que nous retrouvons gentiment les chiffres noirs et qu'il convient aujourd'hui de fixer un certain nombre de priorités quant à l'utilisation des deniers publics. A notre sens, le soin à apporter à l'aspect extérieur de notre ville mérite que l'on y consacre notre attention et doit constituer une priorité. La semaine dernière, une majorité d'entre nous avons considéré que l'on pouvait engager cent nouveaux concierges dans les immeubles de la Ville de Genève. Eh bien, aujourd'hui, nous considérons qu'un investissement analogue peut et doit être fait pour préserver l'aspect extérieur des immeubles de la Ville de Genève, en particulier des écoles.

*Préconsultation*

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). J'aimerais tout d'abord faire une remarque sur la politique générale de la Ville concernant les graffiti, brûlures, tags et autres modes d'expression de ce genre. Il existe bien une politique globale: c'est la répression! Mais même cette répression, dont on pourrait mettre en question la légitimité, n'a pas les moyens d'atteindre ses objectifs. On peut, d'une part, discuter quant à l'orientation à suivre face à ce problème et, d'autre part, des moyens à engager pour cela. Ces moyens existent-ils? Pourraient-ils exister? Qu'est-ce que cela représenterait en termes de coût budgétaire? Ce serait sans doute là un gouffre que vous ne mesurez pas. Mais je ferme cette parenthèse sur la politique générale.

Le but de mon intervention est un peu différent. J'aimerais demander une certaine compréhension envers les personnes qui produisent ces brûlures, ces tags, etc. On parle de modes, de dégradation, de déprédations, etc. Mais, dans une certaine mesure, tout de même, ces modes d'expression reflètent l'état de notre société urbaine et la manière dont on traite une partie des catégories sociales dans notre ville. Dans ce mépris par rapport au patrimoine – que je reconnais – à travers la pratique du tag, on observe, pas systématiquement mais souvent, une réponse au mépris enduré par une partie de cette population. Quand on est dans l'anonymat, que l'on vit dans des ensembles d'immeubles d'un ennui mortel et que l'on souffre d'une indifférence face à laquelle on se sent totalement impuissant, c'est une espèce d'appel à la société, une manière de manifester que malgré tout l'on existe, même si l'on est tout en bas de l'échelle, que l'on n'a ni formation, ni fortune, ni revenu.

Je ne dis pas que la qualité artistique de ces graffiti soit toujours extraordinaire, je ne prétends pas qu'il faille tous les conserver, mais il font néanmoins partie de l'histoire sociologique de ce coin de territoire où nous vivons. Ils seront demain à prendre en considération par les historiens, dont certains d'entre nous ici font partie aujourd'hui. Nous avons du reste déposé à l'époque une motion, laquelle n'avait pas remporté l'adhésion d'une majorité, pour demander que l'on recueille, par des moyens divers, ces témoignages d'une partie de la population que l'on entend si peu, qui s'exprime comme elle le peut. Il s'agissait donc de conserver ces témoignages, mais cette motion avait suscité une réaction relativement indifférente et fort significative de la manière dont les institutions considèrent l'expression de ces catégories de la population. J'aimerais dire toutefois qu'il y avait eu une exception, celle de l'archiviste cantonale, M<sup>me</sup> Santschi; elle avait réservé à notre proposition un accueil tout à fait favorable, et ponctuellement, de-ci, de-là, elle tente de constituer quelques dossiers mais sans avoir les moyens de systématiser cette approche. Je vous demande simplement de considérer qu'il s'agit là d'une partie de l'histoire de notre ville et de montrer un tout petit peu de compréhension vis-à-vis des auteurs de ces graffiti.

**M. Roman Juon** (S). Je vais être très bref, parce que c'est M. Gérard Deshusses qui va intervenir au sujet de cette motion. Mais il y a un point que je ne pourrai passer sous silence: il s'agit de la déclaration de M. Bossy, responsable du Service d'architecture de la Ville de Genève, parue dans la *Tribune* et évoquée tout à l'heure par M. Maudet. A mon avis, ce n'est pas M. Bossy qui décide et peut se permettre ce genre de réflexion; il aurait pu s'abstenir, car ce n'était pas à lui de répondre dans ce domaine. Dire que le Conseil administratif, en l'occurrence la Ville de Genève, n'a pas travaillé sur le sujet est complètement faux! Cela fait quand même de nombreuses années que je suis préoccupé par ce sujet,

## Motion: graffiti

notamment de par mes responsabilités dans les préaux d'écoles; eh bien, je peux vous dire que les discussions sont très, très fréquentes à ce propos. Mais vous recevrez tout à l'heure des explications du magistrat, puisqu'il avait aussi les renseignements que j'avais pris pour vous les donner ce soir et qu'il lui incombe précisément de vous les transmettre.

Ce qui me désole – je vais être très bref, car M. Paillard a dit exactement ce qu'il fallait, en tout cas pour ce qui concerne la gauche et les Verts; en effet, il s'agit de nouveau d'un débat gauche-droite – c'est ce qu'a dit Pierre Maudet. Pierre Maudet, vous êtes le premier président du Parlement des jeunes...

**La présidente.** Adressez-vous au bureau!

*M. Roman Juon.* Mais c'est pour cela que je dirige un peu mon regard en direction oblique! (*Rires.*) M. Maudet était le premier président du Parlement des jeunes. Je me rappelle que, à l'époque, nous avons croisé le fer avec Michel Rossetti qui était opposé à notre motion sur le Parlement des jeunes. Les radicaux s'y étaient donc opposés, mais ils se sont bien repris et c'est tout à leur honneur.

Cependant, je m'étonne. Vous avez passé sur les problèmes à la vitesse d'un TGV, Monsieur Maudet, en évoquant juste ce que sont les jeunes, ce que les graffiti représentent, etc. J'aurais attendu de votre part que vous soyez un peu moins bref à ce sujet. Quant à votre parlement, celui d'alors et l'actuel – je ne sais même pas s'il existe encore, je ne vois plus Manuelle Pasquali ces temps, je ne sais pas pourquoi, mais bref! On aimerait bien savoir ce qui se passe au Parlement des jeunes, et c'est un sujet qui ne devrait pas être discuté ici, au Conseil municipal. C'est le sujet des parlements des jeunes, c'est votre sujet, Monsieur Pierre Maudet. En effet, c'est un sujet, vous le savez, qui est très grave.

La seule chose que je dirai, c'est que, pour ceux chez qui cela va bien, tant mieux – et c'est le cas pour beaucoup d'entre nous – mais il faut aussi prendre en compte ceux chez qui cela va mal, au point de vue des parents, de la famille, de la société. Le nombre de suicides augmente. Notre ancienne conseillère municipale Nathalie Favre, qui est maintenant directrice de la Main tendue, m'a signalé l'autre jour que la moitié de la clientèle de cette organisation est constituée par des jeunes. Ce ne sont plus des vieux, des gens en difficulté, en instance de divorce qui téléphonent, ce sont des jeunes, et cela représente trente à quarante appels par jour de personnes très gravement en difficulté. Par conséquent, ces modes d'expression que sont les graffiti, il faut les juger avec beaucoup de doigté. En effet, intervenir, nettoyer derrière – il y aura tout à l'heure un amendement

pour demander le coût de ce genre d'opération – c'est un peu emprunter un raccourci. La situation n'est pas si simple que cela. Si vous voyagez – ce qui est, je suppose, le cas de la plupart d'entre vous – que vous soyez à Rome, à Lisbonne, à Paris, dans n'importe quelle ville, vous constaterez que le problème des graffiti n'est pas spécifiquement genevois. Cela veut donc dire que les autorités du monde entier en reconnaissent l'existence, même si elles n'agissent pas contre celui-ci d'une manière autoritaire. En fait, elles connaissent bien l'origine du problème et savent que l'on n'arrive souvent pas à résoudre celui du mal de vivre enduré par nos jeunes actuellement.

Pour un débat soulevé par les deux jeunes du Parti radical, j'aurais donc attendu autre chose comme interventions que celles défendant une société propre en ordre telle qu'ils nous la proposent.

**M. Guy Jousson (AdG/TP).** Dans le prolongement du débat, j'aimerais quand même, sans vouloir allonger la discussion, souligner le fait qu'une politique – je crois avoir constaté qu'il en existe une également dans ce domaine-là – est un long processus, lequel n'est pas constitué uniquement de solutions séparées. Je pense au contraire qu'une politique est une longue chaîne de solutions complémentaires les unes aux autres.

Il est vrai qu'il est assez étonnant d'entendre parler de répression par l'un des plus jeunes députés de notre assemblée. Si cela avait été l'aîné, on aurait dit: «Ouais, c'est encore un vieux réac», mais, dans ce cas, c'est effectivement surprenant. A propos de répression, inviter les jeunes dans des endroits très précis à nettoyer ce qu'ils ont fait est quand même un tout petit peu différent que d'infliger de lourdes amendes ou d'autres punitions.

Cela dit, en ce qui concerne les graffiti – qui ne sont d'ailleurs pas à confondre avec les tags – on pourrait se demander comment associer aussi certains mouvements, certains groupes que l'on connaît plus ou moins, afin d'établir une sorte de topographie des lieux potentiellement «à graffiti». Je veux dire que, quand on se promène dans certains quartiers de Genève où l'on a du béton sordide – je fais allusion, entre autres, à la Jonction, aux bords du Rhône, etc. – qui sont vraiment extrêmement sombres et surtout très tristes, on s'aperçoit que certains graffiti sont les bienvenus! Dans d'autres lieux, par contre, je le concède bien, ils ne sont vraiment pas du tout adéquats et l'on aurait effectivement raison de déterminer que des graffiti n'ont rien à faire dans certains lieux publics. Mais je pense qu'une association, en plus de la répression et de tout un ensemble d'aspects à finalité pédagogique, pourrait nous aider. Il ne s'agit absolument pas de trouver la solution comme par un coup de baguette magique, alors que les villes internationales ne l'ont pas trouvée, mais, progressivement, d'entrevoir les ouvertures néces-

## Motion: graffiti

saïres dont il faudrait faire preuve, justement dans le but de trouver un jour des graffiti là où on les désire. Cela sans exclure, évidemment, l'aspect de la provocation tout à fait inhérente à ce type d'expression.

**M. Roger Deneys (S).** Les socialistes ont beaucoup hésité en lisant cette motion. Fallait-il l'exclure tout de suite, au vu de ses considérants particulièrement démagogiques et réactionnaires? En l'occurrence, l'Entente fait en tout cas la preuve que sa jeunesse est déjà bien propre en ordre et qu'elle ne laisse pas beaucoup d'espoir pour ce millénaire; mais enfin, on va s'habituer. Il est vrai que, en même temps, les socialistes avaient l'impression que l'on pouvait peut-être quand même faire quelque chose, car le problème existe. Il n'est pas toujours normal de voir certains bâtiments souillés n'importe comment par n'importe qui.

De l'avis des socialistes, je dirai déjà en préambule que notre société subit – ou qu'elle profite – des tags, des graffiti, qui sont en fait justement le reflet d'une culture urbaine et désargentée, de la même manière qu'elle subit la publicité – ou en profite – laquelle est le moyen d'expression d'une société argentée, ayant les moyens, pouvant se payer certains espaces; des publicités qui sont particulièrement laides à maintes occasions. En l'occurrence, la démocratie voudrait d'une certaine manière que l'on laisse aussi la possibilité de s'exprimer aux désargentés, et ceux-ci ne pouvant pas se payer des affiches diffusées dans le monde entier, ils le font par des tags.

Les socialistes ont donc déposé un amendement demandant de remplacer les invites actuelles, puisque l'on ne peut pas changer les considérants, aussi déplaisants soient-ils. Ils vous proposent trois nouvelles invites, qui consistent en ceci:

*Projet d'amendement*

- «– faisant un inventaire des bâtiments et monuments du patrimoine nécessitant une protection spécifique;
- prenant des mesures adéquates pour que ces lieux soient – si nécessaire – nettoyés et en rendant leur «tagage» ultérieur plus difficile;
- laissant un certain nombre de lieux à disposition pour l'expression créative des tagueurs.»

Je m'explique. Monsieur le maire, tout à l'heure, vous avez parlé du touriste qui arrive à Genève et constate que la ville est sale, parce qu'il y a des tags. A mon avis, ce n'est pas ainsi que cela se passe. Le touriste arrive à Genève, voit le jet d'eau magnifique et, en le regardant, que fait-il? Il marche dans une crotte de

chien! Voilà! En l'occurrence, à mon avis, la saleté n'est pas forcément sur les murs, elle est plutôt sur le trottoir. C'est peut-être principalement à ce niveau-là qu'il faut agir.

Par contre, s'il s'agit de préserver les monuments essentiels du patrimoine, il faudrait aussi, peut-être, laisser des endroits, que je qualifierais d'appropriés, pour l'expression de la rue, qui a le droit de se manifester. On a vécu, lors du précédent Conseil municipal, un exemple particulièrement caricatural. C'était le tunnel de la rue du Valais, où on a proposé de mettre de la peinture antitags; dans le tunnel de la rue du Valais! Je ne sais pas si vous imaginez l'endroit! S'il y a un endroit où l'on peut laisser n'importe qui taguer l'espace, c'est bien celui-là! Il s'agit d'un endroit absolument approprié, où cela ne gêne personne, et, à la limite, il serait moins moche qu'actuellement s'il était tagué.

Je pense donc qu'il s'agit de garder une certaine mesure et de dire: «Oui, il faut faire un inventaire des lieux qui sont à préserver, oui, il s'agit de préserver ces lieux», mais cela ne signifie pas forcément mettre de la peinture antitags, cela peut inciter à prendre d'autres dispositions et, en tout cas, à laisser des lieux disponibles pour les jeunes qui ont envie de s'exprimer comme cela. Il n'y a pas que la publicité qui peut décider!

**M. Gérard Deshusses (S).** C'est à titre personnel que j'aimerais m'exprimer, non pas que je sois en désaccord avec mon parti, mais parce que, pour des raisons professionnelles, je suis parfois pris à partie dans ce type de discussion. J'aimerais dire que, effectivement, Monsieur le maire, notre ville est sale. Elle est sale, parce qu'il y a des graffiti, des déchets divers qui jonchent les rues, et aussi des déjections canines.

Toutefois, ce qui, personnellement, me fait le plus honte – quoique je ne remette pas en cause l'excellent travail de la Voirie – ce sont les graffiti. En effet, à notre époque, alors que nous avons Internet et des moyens médiatiques extraordinaires, qu'une partie de notre population en soit réduite à écrire contre les murs ce qu'elle ne peut plus supporter, cela m'est insupportable. Ce qui m'est également insupportable, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est que l'on fasse systématiquement l'amalgame entre graffiti et enseignants, entre drogue et école, et que, chaque fois que la société a mal quelque part, les enseignants représentent un bouc émissaire tout choisi.

Ce ne sont pas seulement des gamins – en tout cas, certainement pas des gamins en priorité – qui écrivent contre les murs et font des graffiti; ce ne sont même pas des adolescents, mais des «adulescents», comme on les appelle maintenant dans certains milieux psy, des adultes ayant passé les 20 ans et qui sont

mal dans leur peau, parce que, comme M. Paillard l'a dit tout à l'heure, ils ne sont pas intégrés. Cela est extrêmement pénible. Il me semble qu'il faudrait prendre en considération ces bandes qui marquent leur territoire dans notre ville et essayer, non pas de répondre par la répression – éducation ne veut pas dire répression – mais par un souci d'écoute, de compréhension, d'insertion sociale. Il est vrai que nous avons agi, mais nous n'avons peut-être pas trouvé les outils adéquats. Cela est important, car le malaise va aller croissant chez une catégorie de jeunes déjà relativement âgés – ce ne sont pas les gamins âgés de 12 à 15 ans qui nous posent le plus de problèmes, même s'ils vont grandir et à leur tour créer des difficultés, mais ce sont les plus grands, qui sont en marge. Et pour ceux-ci, on doit trouver la solution; encore une fois, ce n'est pas un souci de répression qui devrait nous occuper ce soir. Il est dommage que l'on pose les termes de cette façon.

**M. Damien Sidler (Ve).** La motion N° 27 fait l'amalgame entre les inscriptions écrites, signatures ou marques de reconnaissance, et les véritables œuvres d'art moderne que représentent certaines fresques et trompe-l'œil muraux. A cause de la répression indifférenciée de ces moyens d'expression, on constate que les fresques artistiques sont souvent effectuées dans des endroits cachés, car leur conception est relativement longue, alors que les tags effectués à la va-vite occupent les murs les plus en vue. Cette éradication générale proposée par la motion dont il est question nous semble irréaliste et, surtout, aller à l'envers du bon sens.

Faire un inventaire des murs qui pourraient accueillir des fresques, comme viennent de le proposer les socialistes, nous semble bien plus judicieux. Si cette forme d'esthétisme peut importuner certains adultes, que penser de l'habillement désespérément austère de certaines écoles et maisons de quartier aux yeux des jeunes qui les fréquentent? Des solutions plus écologiques que les enduits et nettoyages réguliers existent pour préserver l'aspect de certains murs, par exemple leur végétalisation. Nous espérons pouvoir revenir sur ce sujet dans un futur proche.

Pour ces raisons-là, les Verts proposaient de renvoyer la motion N° 27 à la commission des travaux, mais finalement, nous suivrons les amendements socialistes, car ils vont dans notre sens.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** On a déjà entendu beaucoup de choses ce soir. On nous a dit que la motion déposée, notamment par notre jeunesse radicale, était répressive. Il faudrait vraiment la lire avec des yeux particulièrement politisés pour y voir des éléments de répression. Mais, surtout, on nous a parlé du droit de chacun, et notamment d'une jeunesse prétendument désargentée, de s'exprimer.

mer avec liberté sur les murs; il s'agit ici des bâtiments publics, et en particulier, si je lis bien, des murs des écoles, qui sont quand même le lieu le plus visé par la motion.

J'aimerais d'abord féliciter M. Deshusses pour son intervention, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle était pertinente et assortie d'un immense calme traduisant bien le désarroi qui était le sien. En effet, quand on traverse une école et que l'on voit ces tags, on ne peut être que frappé par le caractère extraordinairement violent que représente leur multitude sur les murs des écoles. La dernière expérience que j'avais faite en ce sens, ce n'était pas dans une école municipale mais au collège Voltaire: en traversant la cour de récréation, je voyais les murs totalement couverts de tags, à l'exception d'une seule fenêtre qui avait été nettoyée; c'était celle du bureau des maîtres, que l'on avait nettoyée pour que ceux-ci n'aient pas à subir les tags, ce qui montrait bien, effectivement, à quel point cela était insupportable pour les uns et pour les autres. Mais, avant de passer devant le bureau des maîtres, il fallait passer devant la bibliothèque, et, entre nous, je vois mal quel rapport il peut y avoir entre la culture accumulée dans ce lieu et l'extérieur du bâtiment, lui-même maculé de slogans, de signatures ou d'autres éléments relativement indéchiffrables, mais dont l'impression qui s'en dégage globalement est celle d'une extraordinaire violence.

Alors, la question qui se pose, c'est celle de savoir comment il faut équilibrer les libertés. Vous nous dites que cette jeunesse qui souffre a le droit de s'exprimer; peut-être. Il est une autre jeunesse, qui, elle, a le droit de vivre, d'apprendre, de sourire. Doit-elle nécessairement être confrontée à l'image que développe ce qui est incontestablement une toute petite minorité au sein de notre République? Et non seulement elle doit le souffrir, mais cela d'une manière permanente, en ce que, précisément, la politique de la Ville à l'égard des tags n'est pas d'intervenir.

Il est clair, quand M. Paillard nous parle de cette jeunesse souffrante, qu'il a certainement quelques bonnes raisons de le faire. Cela dit, quand on nous parle de jeunesse non intégrée socialement, ainsi que l'a fait M. Juon, moi, j'ai envie de vous dire que cela fait partie de la liberté de chacun que d'être ou de ne pas être intégré socialement. On ne saurait... (*Murmures de réprobation.*) Mais oui, cela vous choque! Mais on ne saurait contraindre quiconque à être intégré socialement, à adhérer aux opinions politiques qui sont les nôtres, sur chacun de ces bancs, ici! Nous avons encore la liberté de ne pas être d'accord, de ne pas être intégrés socialement.

S'agit-il toutefois d'une liberté ayant pour vocation de détruire le patrimoine commun? Non, sans aucun doute. Et si l'on peut effectivement admettre que nous aurons toujours, quoi que nous fassions, une jeunesse ou des éléments sociaux non intégrés, nous pouvons créer toutes les maisons de quartier et tous les centres

## Motion: graffiti

d'accueil que nous voulons, il se trouvera toujours des personnes qui chercheront par tous les moyens à ne pas être intégrées socialement, parce que c'est encore une liberté fondamentale que celle de ne pas participer au jeu social. En cela, reconnaissons ce droit, ne cherchons pas *manu militari* à enrôler tout le monde comme des petits soldats! Nous ne sommes pas en Chine, mais cela ne signifie pas pour autant que toute forme d'expression mérite d'être défendue.

Madame la présidente, vous transmettez ceci à M. Paillard: il nous a dit qu'il faut que les historiens prennent ces tags en considération, qu'il s'agit de conserver ces témoignages. Monsieur Paillard, je vous donne mille fois raison: confions aux historiens la tâche de répertorier les tags et, avant d'arriver à cette étape finale, commençons par nettoyer. Monsieur Paillard, vous ne pouvez qu'être d'accord avec moi, l'histoire ne s'intéresse qu'au passé. Le temps des tags en Ville de Genève est effectivement révolu, nous en sommes heureux et nous espérons bien qu'il y aura une belle unanimité du Conseil municipal pour voter, avec les jeunes radicaux et avec l'ensemble de l'Entente, en faveur de la motion N° 27.

J'ajouterai seul mot encore, pour répondre à M. Deneys qui laissait entendre que nos jeunes radicaux étaient quelque peu ringards de ne pas adhérer aux idées socialistes: je citerai M. Jospin, lequel n'avait pas manqué de dire que l'ordre était une vertu socialiste.

**M. Pierre Maudet (R).** Je ne vais pas poursuivre à l'excès cette politisation du débat, mais j'aimerais juste préciser certaines de nos intentions qui ont pu être mal comprises, et remercier en préambule M. Deshusses de son intervention frappée au coin du bon sens et qui permet de remettre à sa juste place ce que peut être un jeune. On n'a pas besoin d'être dans la mouise pour être un jeune, de même que les graffiti ne sont pas l'apanage des jeunes, ni même des jeunes désargentés, désœuvrés et autres, les rapports de police suffisent à contredire cette idée.

J'aimerais rappeler une chose, Madame la présidente, que vous voudrez bien transmettre particulièrement à M. Juon: à l'époque où je présidais le Parlement des jeunes de la Ville de Genève, j'avais suggéré de lancer une opération pour permettre à la population, et notamment aux personnes âgées, de comprendre ce qu'est un graffiti, ce qu'est un tag, comment on les réalise, comment cela se passe, où l'on peut trouver des jeunes qui en font, etc. C'est l'opération que nous avons réalisée à l'école des Vollandes durant une semaine et qui s'était soldée par un grand succès, puisque la population des Eaux-Vives plus particulièrement, mais aussi celle de la ville de Genève en général et des communes avoisinantes avaient fort apprécié l'expérience. L'opération n'a pas été reconduite, faute de moyens, mais elle aurait pu l'être aisément vu son succès. Cela pour répondre à M. Juon et lui dire que je ne suis pas attaché uniquement à la répression. S'il est

important de prévoir une palette de mesures dont la répression fait partie, il est important aussi d'avoir une visée éducative, et là j'abonde dans votre sens.

Quant à l'intention de la motion N° 27, j'aimerais préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'étouffer l'expression sociale d'une frange de la population, de ces jeunes. Nous sommes bien conscients que cela n'est pas possible, que ce n'est pas avec des petites mesures de répression que l'on peut atteindre ce but; nous sommes bien d'accord. Mais il s'agit de ne pas encourager non plus cette forme d'expression.

Cela pour arriver à la conclusion que, en ce qui concerne le Parti radical et, j'imagine, le Parti libéral, nous soutiendrons les amendements socialistes qui complètent cette motion utilement, avantageusement, dans le sens d'un volet éducatif indispensable: cependant, je souligne – et, sur ce plan, je tiens à maintenir les considérants, qui ne sont pas si réactionnaires, quoi que l'on en dise, mais on ne peut plus actuels et justifiés – que la Ville doit maintenant appliquer une politique bien déterminée, que ce soit dans le domaine de l'éducation ou de la répression, et qu'elle dise ce qu'elle fait.

**M. Pierre Muller, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis un certain moment, j'écoute attentivement ce que vous dites, et particulièrement ce que dit la gauche, qui glose en faisant une fixation sociale sur les tags et graffiti. Moi, je n'ai rien vu de particulièrement psychiatrique ou de psychologique dans cette motion. Je crois qu'elle présente un avantage, celui d'ouvrir un débat important sur l'entretien de notre patrimoine bâti en ville de Genève.

Je remercie également M. Deshusses pour les propos qu'il a tenus tout à l'heure. Monsieur Deshusses, je connais l'endroit dans lequel vous travaillez et, bien sûr, la manière dont vous travaillez avec vos élèves. Loin de moi la pensée, même une seule seconde, que nous devons charger les enseignants de la responsabilité incombant aux autorités d'entretenir leur patrimoine bâti. Je crois que le problème ne se situe pas là.

Une chose est certaine: je qualifierai les tags, les graffiti, de signes de notre société actuelle, en pensant particulièrement à ce que l'on peut voir à Genève, qui, soit dit en passant, est une des seules capitales à ne pas entretenir son patrimoine bâti. En effet, je me balade un petit peu en Europe, voire un peu plus loin, et je constate que les bâtiments publics y sont entretenus. Alors, quand je vois le collège de la Florence, le collège Calvin, l'école Ferdinand-Hodler, devant laquelle je passe très fréquemment, je m'aperçois qu'il y a un défaut d'entretien. Pour certains bâtiments, il s'agit de la responsabilité de l'Etat de Genève, pour d'autres, de la nôtre.

Mesdames et Messieurs, j'ai récemment participé, à titre personnel, au nettoyage de tags au collège Calvin par une société de bienfaisance. Eh bien, je dois vous dire qu'il s'agit d'une affaire importante, parce que ce genre de tags ne s'enlève pas facilement.

Ce que je revendique donc, en tant que citoyen et élu du peuple, c'est tout simplement que nous prenions nos responsabilités, nous, élus, vous également, et que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie entreprenne des démarches afin de nous proposer tout simplement un palliatif à ces saletés qui s'étalent sur nos murs.

Je ne veux pas gloser encore longtemps, n'est-ce pas, sur le côté social du graffiti, mais je répondrai tout simplement à M. Paillard qu'il se trompe de cible: il ne s'agit pas d'un problème de société, mais simplement d'un amusement pour certains. Je dois dire, Monsieur Paillard – et vous le savez certainement, puisque vous êtes enseignant – que les auteurs de ces tags et graffiti ne se situent pas seulement en bas de l'échelle sociale, mais qu'ils se trouvent largement répartis dans toutes les couches de la population et même, souvent, plutôt dans les couches élevées, je peux vous l'affirmer.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il est urgent que vous renvoyiez cette motion au Conseil administratif, en le chargeant de trouver, comme je vous le disais, des palliatifs à cette saleté récurrente sur nos murs et surtout en acceptant de mettre à disposition des lieux destinés à l'expression artistique. Je crois que nous pouvons faire un effort dans ce sens-là en Ville de Genève. En tout cas, une chose est certaine, c'est que la Ville de Genève – et ce ne sont pas seulement les touristes, mais aussi les hommes d'affaires qui me le rapportent – dans sa globalité, a perdu une partie de son lustre; c'est bien dommage.

Par ailleurs, je m'étonne d'entendre des commentaires sur les tags consistant à dire qu'il faut laisser la liberté d'expression se développer sur les bâtiments publics et que cela est bien. Je constate, quand il s'agit de changer une menuiserie de fenêtre sur un bâtiment public ou un bâtiment classé, qu'il faut suivre un parcours du combattant si l'on décide de passer d'une menuiserie en bois à une menuiserie en PVC. Je trouve un peu piquant de votre part de ne tout simplement pas prendre en compte l'entretien de nos bâtiments.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Madame la présidente, si vous me le permettez, je voudrais m'adresser à vous-même. A propos du Parlement des jeunes, vous souvenez-vous s'il y avait eu une motion du PDC qui avait dû être signée par M<sup>me</sup> Hélène Braun-Roth et M. Paul Dunner?

**La présidente.** C'était en juin 1991.

*M. Robert Pattaroni.* Est-ce bien exact, Madame la présidente? (*Acquiescement de la présidente.*) Très bien. Mesdames et Messieurs, vous voyez que le fait d'avoir un dialogue direct avec la présidente – ce qui est autorisé par le règlement – permet d'éclairer nos débats. Je vous invite tous à utiliser dorénavant cette possibilité d'interpeller notre présidente, comme le règlement l'autorise.

Cela mis à part, au PDC, nous nous apprêtons à soutenir la motion N° 27, mais, pour être tout à fait sérieux, je dois dire que plusieurs interventions ce soir nous ont particulièrement intéressés. En résumé, il est vrai que l'on devrait en tout cas prendre en considération les amendements du Parti socialiste.

Simplement, ce qui nous interpelle – pour aller aussi un petit peu au-delà de ce qui a pu être dit – c'est la question suivante, déjà évoquée par beaucoup: pourquoi des tags? Il y a des réponses à donner. Simplement, si nous laissons sans autre évoluer ce phénomène, sans nous interroger, sans dialoguer s'il le faut, sans prendre de mesures, eh bien, on peut se dire qu'il n'y pas de raison que cela s'arrête. Demain, le problème des graffiti peut toucher les bus, après-demain, les vélos, ensuite, l'intérieur de bâtiments tels que les musées ou des églises, et aussi, pourquoi pas, tout ce qui nous dérange; on peut aussi taguer des personnes, en considérant qu'elles mériteraient d'être marquées d'un signe. Je pense que se pose là la question du comportement que nous devons avoir les uns envers les autres, d'un certain respect qui est quand même celui de la dignité humaine, cela ne fait pas de doute.

J'ai été en tout cas très attentif aux propos selon lesquels les graffiti peuvent correspondre à une forme de désespoir chez certains, visant à manifester qu'ils existent; je suis tout à fait persuadé de cela. Simplement, il faut rappeler que ce genre de modes d'expression est ancien: ne dit-on pas que cela a débuté dans les cavernes? Par la suite, on a eu les journaux muraux en Chine, on a eu mai 1968. A ce propos, aujourd'hui, tout le monde se rappelle ce que nous avons pu apprendre à l'époque. Il y a eu aussi, si vous vous en souvenez et pour terminer par cet exemple, la ville de Lisbonne, laquelle a été complètement transformée lors du changement de régime: elle était totalement taguée, jusqu'à 3 m de hauteur environ!

Cela dit, nous partons de l'idée que l'on peut renvoyer cette motion amendée au Conseil administratif, pour autant que celui-ci prenne le temps d'une certaine réflexion. En effet, souvenons-nous: lors des manifestations contre le défilé militaire, il en est ressorti que l'on allait quand même s'interroger afin de savoir pourquoi cela s'était passé ainsi. Il est clair que le Conseil administratif peut demander à qui de droit quelques réflexions sur l'objet de la motion N° 27, cela serait haute-

ment souhaitable. Sinon, s'il ne se sent pas en veine de faire ce travail, alors, renvoyons dans un premier temps cette motion à une commission pour une brève période de réflexion; il pourrait s'agir, par exemple, de la commission sociale ou de celle des beaux-arts.

**La présidente.** Il y a encore huit orateurs inscrits!

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je serai bref. Lorsque M. Maudet a pris la parole au début de cette séance concernant la réponse à la question N° 1, il s'agissait de la zone piétonne de Carouge. Il a commencé à parler de tags et a intelligemment proposé que l'on organise un lieu de création libre pour les jeunes qui veulent taguer. Lorsque je l'ai entendu dire cela, j'étais content, dans la mesure où je fréquente quotidiennement deux cycles d'orientation, celui des Grandes Communes à Onex et celui des Coudriers aux Avanchets, qui sont connus pour être plutôt défavorisés du point de vue des milieux socio-économiques représentés. Les professeurs, intelligemment, ont trouvé depuis longtemps la solution: ils ont livré aux élèves tous les murs des couloirs – un peu à l'extérieur, mais surtout à l'intérieur de l'école – pour qu'ils se chargent d'une manière créative de leur décoration. Ils ont conçu des réalisations que je vous propose d'aller voir: il faut que cela reste. Ces décors ne sont jamais tagués, on les respecte!

Lorsque M. Mark Muller prend la parole, Madame la présidente, il ne parle plus de la même motion que M. Pierre Maudet! Il évoque des lieux malsains qui rappellent le Bronx. Ce que je trouve très malsain de sa part, c'est l'utilisation et le détournement d'idées, qui peuvent être tout à fait intelligentes, pour servir son propos. J'invite les jeunes à se prémunir contre cette manière d'utiliser ces idées.

**M. René Winet** (R). Je crois que, concernant les graffiti, il ne devrait pas s'agir d'un sujet gauche-droite. Nous sommes tout simplement confrontés à un problème de respect. Ce sujet, comme cela a plus ou moins déjà été dit, devrait intéresser tous ceux qui respectent la ville et, notamment, les lieux pour les touristes et tous ces gens qui viennent chez nous à Genève. J'aimerais vous rappeler que ce n'est pas la première fois que le thème évoqué par ce projet de motion est débattu au Conseil municipal. Il y a exactement treize ans – vous pouvez consulter le *Mémorial*, cela se passait sous la législation de M. Ketterer, magistrat radical-socialiste ou socialiste tout court, je ne sais pas; vous en rappelez-vous encore? – la même question avait été posée au Conseil municipal. Je crois que M. Ketterer avait quand même trouvé une solution; je ne me souviens plus laquelle. Peut-être, Monsieur Ferrazino, le Conseil administratif devrait-il revoir

un peu cette problématique. Il y a environ quinze ans, ce problème des tags avait été réglé, je pense même plus ou moins dans le sens proposé par l'amendement de M. Deneys et de M<sup>me</sup> Salerno, en faveur duquel les radicaux sont d'accord de voter.

Je ne pense pas non plus qu'il faille donner une liberté complète à toutes ces personnes qui aimeraient s'exprimer sur tous les murs et à tous les endroits imaginables, mais il faudrait leur donner une possibilité de faire des graffiti. M. Ketterer, dans le temps, l'a fait, je ne me souviens plus exactement comment ni selon quel concept, mais une solution avait été trouvée et avait donné lieu à des résultats. C'est pour cela que nous soutenons l'amendement de M. Deneys et M<sup>me</sup> Salerno.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Pierre Oberholzer, secrétaire.)*

**M. Mark Muller (L).** En écoutant les premières interventions de l'Alternative, tout à l'heure, j'ai eu très peur que l'on ne s'engage dans un nouveau débat gauche-droite, voire dans un débat de jeunes contre de moins jeunes. Heureusement, et je m'en réjouis, tel n'est pas le cas. De la même façon que les auteurs de tags peuvent être qualifiés d'«adultescents», nous avons évité de justesse un nouveau débat opposant des «enfultes» – bien que M. Mino se soit déjà chargé de me donner tort – impression qui se dégage trop souvent de nos débats. Ce sont les auditeurs et les spectateurs de TV Léman bleu qui me transmettent ce message fréquemment. Nous avons évité ce type de débat, puisqu'il apparaît en fin de compte que le problème que nous avons soulevé avec la maladresse qui découle de notre inexpérience et de notre jeunesse, eh bien, vous en reconnaissez tous l'existence. Je remercie M. Deneys pour les amendements qu'il a proposés et que le groupe libéral soutiendra, ce qui permettra de trouver un début de solution à ce problème, en espérant que le Conseil administratif donnera suite à la motion N° 27.

**M. Roger Deneys (S).** Je voulais uniquement préciser, Monsieur Mark Muller, que l'amendement que nous avons déposé remplace complètement les invites de la motion N° 27; il ne s'agit donc pas d'un complément aux invites de celles-ci, mais d'un remplacement.

Pour ce qui est des socialistes, je dirai que, si M. Jospin pense peut-être que l'ordre est une vertu socialiste, vous savez que, chez les socialistes, on a aussi le droit d'inventaire. On en reparlera donc dans un certain temps...

**M. Roman Juon (S).** J'aurais un amendement à vous proposer, en accord avec mes collègues. Il est tout simple, vous ne pouvez que l'accepter. Il s'ajoute aux invites présentées dans l'amendement de M. Deneys et M<sup>me</sup> Salerno et dit ceci:

*Projet d'amendement*

«– soumettant au Conseil municipal un projet d'arrêté chiffré des invites présentées ci-dessus.»

Il s'agit simplement de savoir combien le projet coûtera. Je crois que cela serait extrêmement intéressant.

Par rapport aux tags, aux graffiti, aux lieux autorisés ou non autorisés pour cela, je voulais dire la chose suivante: il ne faut pas s'y méprendre. Personnellement, j'estime que le graffiti ou le tag est une chose défendue, par laquelle on franchit les limites et les interdits. Que la société où nous vivons interdise, qu'elle utilise des agents municipaux, des gendarmes, tout ce que l'on voudra à cette fin! Le rôle du jeune – ou du moins jeune, comme le disait M. Deshusses – eh bien, c'est de franchir ces interdits. Aussi, le laxisme est-il une fausse solution! En fait, à la limite, cela représente une moquerie vis-à-vis de ceux qui commettent l'interdit. On en subit les conséquences.

Par ailleurs, parlons de l'idée consistant à mettre des murs à disposition des tagueurs. Je connais bien le cas de l'école des Vollandes, car c'était moi qui avais organisé l'expérience que vous avez évoquée, Monsieur Maudet, mais j'avais oublié que vous y participiez, n'ayant moi-même suivi son déroulement que le samedi. On a fait une ou deux expériences de ce genre. Mais cela est très gentil, cela devient aussi faux qu'une municipalité ou des privés qui paient des graffiteurs pour faire des graffiti, qui les professionnalisent. Ce n'est pas du tout cela! Des livres ont paru, écrits entre autres dans le cadre de notre Ecole d'études sociales de Genève; ils traitent de recherches qui ont été faites dans ce domaine et montrent qu'il ne faut pas mettre de murs à la disposition des tagueurs, car ce n'est pas cela la solution. Je crois qu'il s'agit surtout d'un problème d'interdit et que nous devons nous donner les moyens de gérer cela.

Pour terminer, je rappellerai malgré tout que, dans vos milieux, davantage à droite qu'à gauche, je suppose, on s'est arraché les graffiti. Partout où l'on pouvait en faire, toutes les palissades de chantier ont été «graffitées». Ce sont des œuvres d'art qui ont été conservées et, dans quelques mois ou plutôt dans quelques années, on les ressortira, on organisera des expositions – il y en a du reste déjà eu – et elles seront revendues à un prix qui n'a jamais été fixé au préalable, puisque ces jeunes les faisaient gratuitement, en piquant des bombes. Eh bien, la valeur de ces graffiti va monter très fortement. Cela va quand même inté-

resser, dans notre République, une certaine intelligentsia qui sait se faire des sous en profitant de n'importe quel prétexte.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Alice Ecuillon.)*

**M<sup>me</sup> Isabel Nerny** (AdG/SI). On a entendu beaucoup de choses à propos des différents modes de «tagage». Personnellement, comme je fais partie d'une association de défense du patrimoine, cela m'énerve de voir de beaux immeubles barbouillés. Je n'aime pas les tags et les trouve souvent laids. Par contre, je comprends qu'ils existent et je m'oblige à une certaine tolérance.

Il faut dire aussi que, si certains tags sont réalisés par révolte, pour emmerder la société ou simplement pour s'exprimer, il existe également, outre les crottes de chien que l'on nous ramène chaque fois sur le tapis, les dégâts et les salissures causés par des adultes de tous âges, les bagnoles sur les trottoirs qui salissent par leur cambouis, les crachats, les papiers, les déchets divers, des adultes qui pissent à proximité des parkings ou contre les arbres en sortant des bistrotts, ceux qui vident par terre les cendriers de leur voiture, et autres. Je pense que chacun doit balayer devant sa porte, car nous sommes tous responsables de dégradations diverses.

J'aimerais ajouter que l'on pourrait aussi dénoncer la forme de «tagage» que représentent les publicités peintes sur les véhicules des transports publics, souvent d'un goût douteux et absolument inesthétique, car elle recouvre même les vitres des trams. Mais personne ne râle contre cela, parce que ça représente du fric. Le «tagage» des jeunes, lui, au moins, est gratuit.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). J'aimerais remercier MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer d'avoir proposé la motion N° 27 ainsi que M. Muller, notre maire, pour la démonstration qu'il nous a faite tout à l'heure. Il vaut la peine d'en tenir compte. Ceux et celles d'entre nous qui voyagent un peu peuvent constater que Genève se caractérise par une profusion de graffiti que l'on ne retrouve pas de cette façon dans les autres villes.

Je trouve que l'amendement socialiste de M. Deneys et M<sup>me</sup> Salerno est intéressant, à part peut-être pour ce qui concerne la troisième invite: «laissant un certain nombre de lieux à disposition pour l'expression créative des tagueurs». L'amendement socialiste fait appel au tag discipliné, sur des lieux réservés. Or, l'art du tag, c'est d'être indiscipliné. Cela n'a absolument rien à voir, en fin de compte, avec l'argumentation qui nous a été faite tout à l'heure par rapport aux

écoles où, finalement, suivant une démarche éducative, on a réservé une certaine place pour que des jeunes puissent s'exprimer. On parle ici de la voie publique! Il s'agit là d'un autre type d'expression, qui est plutôt celui de la provocation. Il faut que l'on soit assez réaliste pour bien comprendre qu'il y aura toujours des tags sur la voie publique. Il n'y aura pas de respect de la voie publique grâce à la mise à disposition d'espaces réservés. Si l'on veut améliorer la situation, c'est bien en effaçant ces tags et en respectant le patrimoine public.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement ce débat, et j'ai été assez surpris par les trois motionnaires, parce qu'ils ne sont pas courageux. Prenons l'exemple de la vignette pour les autoroutes: 40 francs de vignette, et personne n'a rien dit. Pourquoi les motionnaires n'ont-ils pas proposé, concernant la vente des bombes, une vignette de 20 francs par bombe? Comme cela, il y aurait peut-être moins de murs recouverts de graffiti, etc. On fait de grandes théories, et puis c'est zéro virgule zéro! Mais vous l'avez lue, votre motion? Je ne sais pas ce qu'elle apportera. Rien du tout! Cela découragera peut-être un certain nombre de personnes, puis le phénomène s'amplifiera de nouveau. Il vaudrait mieux se montrer un peu intelligents. Notre collègue M. Mino a évoqué pour nous un exemple de gestion intelligente du problème des graffiti.

Alors, Messieurs les motionnaires, ajoutez à votre motion une quatrième invite, proposant une taxe sur les sprays, par exemple de 20 francs par bombe, et vous verrez la réaction dans le public: j'aime mieux vous dire qu'elle sera brillante! Votez non à ce truc – je n'appelle pas cela une motion! – c'est la motion du secrétaire général de M. Barde, qui a sûrement eu un petit graffiti contre son immeuble à Saint-Jean, mais ce n'est rien d'autre!

**M. Mark Muller** (L). Je dirai simplement deux mots pour répondre à M. Lyon et à sa proposition, dont je le remercie. Tout d'abord, la Ville de Genève n'a pas la compétence pour introduire une telle taxe, en tout cas il ne me le semble pas. Deuxièmement, si vous souhaitez que les tagueurs aillent acheter leurs bombes en France voisine, il suffit effectivement d'introduire une taxe sur les bombes vendues dans le canton ou en ville, d'autant plus que si la taxe n'est applicable qu'en ville, il suffira d'aller à Thônex, par exemple, pour acheter ces bombes. Je ne crois pas, Monsieur Lyon, que votre proposition fasse avancer le dossier.

**La présidente.** La parole est à M. Ferrazino, conseiller administratif. (*Rumeur d'approbation.*)

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Merci de vous réjouir pareillement! Si j'avais su, j'aurais demandé la parole plus rapidement! On a beaucoup parlé des causes du phénomène des tags. Or la motion se limite, quant à elle, à nous parler et à traiter des conséquences de ces tags. Je me limiterai donc aussi, pour ma part, à traiter ces différentes questions.

Je relève tout d'abord que certains, dont un représentant du parti des libertés, ont pu prétendre que l'on avait même aujourd'hui la liberté d'être pauvre! C'est nouveau, je ne sais pas si l'ensemble du parti de celui qui a émis cette conception la partage, mais il y a des limites à l'indécence. Nous défendons beaucoup de libertés, mais celle d'être pauvre, démuné et exclu, certainement pas.

Cela étant dit, on s'est demandé si la Ville de Genève avait une politique à l'égard des tags et si elle se préoccupait de cette question. Je vous réponds tout de suite en vous rassurant: la Ville de Genève se préoccupe de son patrimoine, et vous le savez; celui qui vous parle est suffisamment attaché à la question. Cela implique cependant que les mesures prises pour protéger ce patrimoine ne soient pas de nature à l'endommager. Un certain nombre d'éléments dans votre motion sont inexacts, Monsieur Maudet, notamment quand vous dites que l'on pourrait utiliser des enduits propices. Le terme «propice» est judicieux, mais il ne reflète pas la réalité quant à ces enduits; en effet, il n'existe aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, aucun produit qui puisse s'appliquer sur la pierre de nos bâtiments sans mettre en péril sa durabilité.

On a réalisé des tests, vous le pensez bien, et on continue à en faire. La Division de la voirie est régulièrement contactée par des gens qui ont des produits miracles à lui vendre. Nous aimons toujours beaucoup les miracles et accueillons donc ces personnes avec la plus grande sympathie; simplement, en testant ces produits miracles, nous avons pu constater jusqu'à présent que, dans l'ensemble, le résultat s'est malheureusement révélé tout à fait négatif. Vous savez que des expériences ont été faites, je crois que vous avez vous-même rappelé la plus récente en date, celle du bâtiment du rond-point de Rive. Eh bien, mes services ont dû me dire très récemment qu'ils regrettent d'avoir utilisé cet enduit, puisque, aujourd'hui déjà, la pierre jaunit. Si vous passez devant ce bâtiment, on peut le constater sans avoir un œil d'expert: la pierre est en train de jaunir et le produit utilisé empêche la respiration de la pierre de s'effectuer comme il le faudrait. Par conséquent, et indépendamment de l'aspect financier – j'y reviendrai tout à l'heure – vaut-il la peine d'utiliser des enduits ayant pour conséquence de mettre en péril le patrimoine que l'on prétend sauvegarder? Pour ma part, je réponds par la négative, tant que nous n'avons pas la garantie que les produits que nous utilisons ne feront pas moins de mal que les graffiti que nous souhaitons enlever.

## Motion: graffiti

On a cité tout à l'heure M. Jospin à propos de vertus prétendument socialistes. Eh bien, on peut citer d'autres socialistes. M. Attali, par exemple, et son dernier bouquin, sur la fraternité entre les hommes, où il est notamment question des agglomérations urbaines. L'auteur nous rappelle que la ville est peut-être le seul être vivant capable de rajeunir. Je crois qu'il a parfaitement raison. On devrait introduire cette dimension dans la politique qui est la nôtre, en sachant que les choses évoluent; elles peuvent momentanément avoir tendance à se dégrader, mais il est parfaitement possible d'observer un rajeunissement sous cet aspect-là.

Encore une fois, Monsieur Maudet, aussi longtemps que l'on n'aura pas trouvé des produits offrant la garantie que l'on ne va pas mettre en péril les bâtiments que l'on souhaite protéger, je pense qu'il est plus raisonnable de ne pas s'y attaquer.

Je dirai aussi deux mots à propos d'une brigade de soldats qu'il faudrait enrôler, puisque certains en ont parlé tout à l'heure. C'est précisément ce qu'il faudrait faire si la motion était votée avec les invites que vous avez présentées. En effet, indépendamment de leur coût qui se chiffre par plusieurs centaines de milliers de francs, les démarches pour parvenir à enlever les graffiti que nous connaissons et pouvons parfaitement recenser aujourd'hui, pour remettre ces bâtiments en état, devraient s'accompagner ensuite d'une petite armée de personnel qui veillerait à intervenir immédiatement après chaque nouveau graffiti sur ces murs. Effectivement, la seule intervention efficace possible devrait être des plus rapides, avant que l'encre ne sèche. Cela présuppose que l'on ait alors à disposition une armée de gens prêts à intervenir.

Certains réfléchissent maintenant à la manière d'affecter les deniers publics, en tenant compte d'une situation assainie où l'on est passé des chiffres rouges aux chiffres noirs. Eh bien, s'il devait se dégager une majorité de ce Conseil municipal pour se dire: «Puisque l'on ne sait plus comment affecter nos bonis, on propose de mettre en place une armée afin d'essayer de remettre en état nos immeubles lorsqu'ils subissent des graffiti», nous nous en accommoderons! Cette décision vous incombe, et c'est pour cela que les invites que le groupe socialiste vous propose en lieu et place des invites initiales ne sont pas totalement innocentes; en effet, une fois que l'on aura pu recenser les différents immeubles concernés, on pourra apprécier le coût de ces mesures. Vous verrez que le montant d'une telle intervention est gigantesque et, je le dis une fois encore, qu'il ne sera pas suffisant pour assurer ce que certains souhaitent, à savoir que l'ensemble du patrimoine ne soit pas tagué. Une fois que l'on aura réalisé ce travail de remise en état des bâtiments, il faudra s'assurer de pouvoir intervenir chaque fois qu'il y aura un nouveau tag. Mais cela a un prix, et par conséquent, il faut savoir si l'on a la volonté d'y donner suite. C'est de vous que dépend la décision qu'il convient de prendre.

**M. Alain Fischer** (R). Je tenais à rappeler à M. Ferrazino que, malgré ses dires, certains produits sont utilisés dans la construction de nouvelles écoles. Je pense que la prévention vaut tout simplement mieux que la répression. Des produits antigraffiti du style Imlar, utilisés à bon escient, ne jaunissent nullement le béton ni les pierres. Il est clair que ces pierres jaunies que vous évoquez au rond-point de Rive sont endommagées pour une simple et bonne raison: il faut utiliser des moyens mécaniques violents pour enlever les graffiti, et cela altère la première couche de la pierre qui elle-même est protégée. C'est pour cela que l'on observe de petits problèmes de jaunissement que l'on est obligé d'accepter, hélas.

Cependant, je tenais aussi à dire que les graffiti détériorent énormément certains bâtiments classés, comme l'a remarqué mon collègue Pierre Maudet, du style de l'école Bertrand, et j'en passe. Ce sera peut-être bientôt le tour de la maison La Concorde. Je trouve quand même incroyable que les mêmes personnes viennent nous embêter pour des changements de fenêtres sur façade parce que l'on veut du bois au lieu de l'aluminium ou du PVC et laissent faire, sans autre, des graffiti qui, eux, détériorent ces bâtiments. Je ne vois pas ce que vient faire dans cette discussion l'association Action patrimoine vivant, par exemple, ou la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Pourquoi n'entre-raient-elles pas plutôt en action contre les graffiti, qui détériorent les mêmes bâtiments tout autant que ces produits antigraffiti?

**La présidente.** Ecoutez, je crois que vous vous êtes tous largement exprimés! Il y a encore M. Maudet, motionnaire, qui a demandé la parole. Ensuite, s'il vous plaît, passons au vote des amendements!

**M. Pierre Maudet** (R). Je dirai juste quelques mots pour rappeler que, si le montant qu'estime à vue de nez M. Ferrazino à l'instant est important, c'est surtout parce que l'on a laissé faire pendant des années, et que, à ce titre-là, il est évident que, proportionnellement, les sommes à investir sont élevées.

J'aimerais insister une nouvelle fois sur un point abordé tout à l'heure par mon collègue Mark Muller. Il s'agit ici non seulement de l'introduction de concierges dans les bâtiments de la ville, mais notamment des concierges déjà en fonction dans les écoles. On devrait pouvoir mettre l'accent, à travers cela aussi, sur une certaine forme de prévention. Je crois qu'il était bon de le préciser.

**La présidente.** Je pense donc que tout le monde a connaissance des amendements présentés par le groupe socialiste. Nous avons un amendement proposé par M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Roger Deneys, qui remplace les invites actuelles de la motion. *(La présidente relit les trois invites proposées par cet amendement.)*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Est-ce que l'on ne pourrait pas voter invite par invite? Je fais cette proposition parce que la dernière invite est, à mon avis, inacceptable.

Mise aux voix, la proposition de M. Lathion de voter l'amendement de M<sup>me</sup> Salerno et M. Deneys invite par invite est acceptée sans d'opposition (1 abstention).

Mise aux voix, la première invite de l'amendement est acceptée à la majorité (1 opposition et 1 abstention).

Mise aux voix, la deuxième invite de l'amendement est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la troisième invite de l'amendement est acceptée à la majorité (nombreuses opposition et quelques abstentions).

**La présidente.** Nous passons à l'amendement suivant. (*Brouhaha.*) Quand je pourrai parler, je parlerai, si vous voulez bien vous taire.

**M. Jean-Luc Persoz** (L). Madame la présidente, je ne suis pas convaincu comme vous du résultat du vote de la dernière invite de cet amendement que nous venons de voter. Je regrette infiniment, j'aimerais que les choses soient claires. On va perdre un peu de temps en refaisant ce vote, mais on en gagnera après pendant la discussion.

**La présidente.** Vous ne voulez pas un appel nominal, non?

*M. Jean-Luc Persoz.* Un vote par assis/debout; faites quelque chose!

**La présidente.** Nous faisons donc un vote par assis/debout. Nous reprenons la troisième invite de cet amendement.

Mise aux voix par assis/debout, la troisième invite de l'amendement est acceptée par 39 oui contre 21 non (6 abstentions).

**La présidente.** Nous passons au vote de l'amendement du Parti socialiste proposé par M. Roman Juon. Il s'agit d'ajouter une invite supplémentaire deman-

dant au Conseil administratif de soumettre au Conseil municipal un projet d'arrêté chiffré des invites présentées par l'amendement de M<sup>me</sup> Salerno et M. Deneys que vous venez d'accepter.

Mis aux voix, l'amendement de M. Juon est accepté à la majorité (2 oppositions et 4 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

**La présidente.** Nous avons deux propositions: la première était de renvoyer cette motion au Conseil administratif, mais nous en avons une autre, qui est de renvoyer la motion amendée à la commission des travaux.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des travaux est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**La présidente.** La motion amendée sera donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

#### MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes mesures utiles à l'éradication des graffiti et des tags dès leur apparition sur les murs des bâtiments relevant du domaine municipal, notamment en:

- faisant un inventaire des bâtiments et monuments du patrimoine nécessitant une protection spécifique;
- prenant des mesures adéquates pour que ces lieux soient – si nécessaire – nettoyés et en rendant leur «tagage» ultérieur plus difficile;
- laissant un certain nombre de lieux à disposition pour l'expression créative des tagueurs;
- soumettant au Conseil municipal un projet d'arrêté chiffré des invites présentées ci-dessus.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## 11. Motion de MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Des déplacements municipaux alternatifs» (M-29)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- quotidiennement des employés de la Ville sont amenés, dans le cadre de leur travail, à se déplacer sur le territoire urbain;
- certains déplacements des employés de la Ville ne nécessitent pas forcément l'usage d'un véhicule automobile;
- la Ville a créé, à ses frais, un important réseau de pistes cyclables qui permet de se rendre rapidement d'un point à un autre de la ville;
- ce réseau, lorsqu'il est géré pertinemment par les agents de ville et la police cantonale, permet le plus souvent de se déplacer à vélo en toute sécurité;
- la pratique du vélo, dans un air de plus en plus débarrassé de ses polluants d'origine automobile, ne peut avoir qu'un impact positif sur la santé des collaborateurs de la Ville;
- l'expérience maintenant importante des agents de ville en la matière permet de prendre les décisions optimales bénéfiques à l'environnement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mener un projet pilote en vue d'équiper des services de bicyclettes adéquates pour les déplacements des collaborateurs de la Ville de Genève.

**M. Alain Marquet (Ve).** Il est toujours très appréciable de passer à 22 h 30 après un débat d'une heure et quart, tel que cela s'est produit concernant le sujet précédent... Mais enfin, quand il faut y aller, il faut y aller!

J'appuierai mon argumentation en partie sur la réponse à la motion N° 321 du Conseil administratif concernant les 553 véhicules de la Ville de Genève et qui comprenait un document dans lequel on a pu constater, entre autres, que la GIM disposait, pour son état des lieux, d'un véhicule permettant à ses employés de se déplacer. J'ignore, en l'état actuel des choses, si ce véhicule sera muni de tous les macarons nécessaires pour pouvoir se parquer dans les différents quartiers de la ville, mais toujours est-il que c'est typiquement le cas qui pourrait bénéficier de notre motion si elle venait à être acceptée plus tard par notre parlement.

Au début de cette séance, M. Brogginini a relevé, dans sa longue intervention concernant ce document fourni par le Conseil administratif, que les agents de ville étaient déjà équipés de deux vélos par poste, si mes souvenirs sont bons. Il

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1801.

est bien évident que nous n'entendons pas mettre tous les collaborateurs de la Ville sur des bicyclettes, mais, compte tenu de cette liste des 553 véhicules de la Ville, nous souhaitons surtout, par la motion N° 29, mettre en adéquation la politique volontariste de la Ville – même si l'on peut quelquefois la trouver trop lente – en matière d'équipements pour les cyclistes et l'usage maximal possible de ceux-ci.

Notre idée était donc de proposer que les services disposent de quelques bicyclettes – leur nombre reste à définir – permettant de se déplacer fort rapidement, comme tout le monde le sait, d'un point à un autre de notre cité. Cela, bien sûr, lorsque les conditions climatiques et l'éventuel matériel à transporter répondent aux possibilités de l'employé qui devra faire ce déplacement. Nous ne parlons en aucun cas d'une mesure de contrainte envers les employés; il faut que cela soit expliqué dès le départ. D'abord, ce n'est pas là notre volonté, et nous n'en avons pas non plus le pouvoir. Il s'agit plutôt d'une possibilité qui serait offerte, soutenue par une collectivité que l'on croit savoir soucieuse de la santé physique de ses employés et, plus globalement, de la qualité de l'air dans notre cité.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** La dernière intervention de M. Marquet, qui nous rassure en nous disant qu'il ne veut pas tout réglementer, nous pose en tout cas une question. Au départ, en lisant la motion N° 29, nous, démocrates-chrétiens, avions l'impression désagréable que l'on s'orientait vers une réglementation à tout crin et que l'on voulait petit à petit, en appliquant certaines mesures, imposer le choix de locomotion des collaborateurs de la Ville de Genève. Il faudra bientôt payer des cours de cyclisme à ceux qui ne savent pas aller à vélo et qui utilisent les TPG, conformément aux recommandations des services de la Ville. Je connais un grand nombre de fonctionnaires municipaux ou cantonaux qui utilisent le vélo librement, sans que cela fasse l'objet de recommandations spéciales. Alors, je veux bien admettre les recommandations, mais, par ce genre de démarches, ne se dirige-t-on pas tout simplement, petit à petit, vers des réglementations? C'est là ma crainte devant les différentes motions déposées dans ce domaine.

**M. Roger Deneys (S).** Je trouvais que j'avais déjà assez causé ce soir et voulais donc m'en abstenir, mais ce que je viens d'entendre n'est pas tout à fait acceptable. Il est clairement dit qu'il s'agit de mener un projet pilote, lequel ne concerne donc nullement l'ensemble de l'administration et ne vise pas non plus à équiper tous les fonctionnaires de bicyclettes! Il s'agit bien de trouver un cas spécifique et adéquat, pour voir si cela est possible.

A propos des craintes de M. Lathion selon lesquelles nous voudrions imposer l'usage du vélo, je crois plutôt que le problème est inverse: actuellement, quand on parle de véhicules de fonction, il s'agit d'automobiles, et on sous-entend que, quand on se rend à un rendez-vous important, on y va en voiture et pas à bicyclette. Je me demande pourquoi, pour un rendez-vous important, on ne pourrait pas se déplacer à bicyclette. C'est nettement plus agréable et plus sain. Je ne vois donc pas pourquoi on ne pourrait établir dans l'administration le principe selon lequel un déplacement, même officiel, se fait à bicyclette quand cela est adéquat.

A ce propos, si l'on a parlé de bicyclettes adéquates, ce n'est pas tout à fait un hasard. En effet, vous savez qu'il existe des vélos équipés d'un petit moteur et permettant justement à des personnes qui ont des difficultés de respiration ou qui sont d'un certain âge de franchir les montées redoutables de la Vieille-Ville pour revenir à leur base de départ après leur mission.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Il y a six mois ou une année, je lisais dans la *Feuille d'avis officielle* et dans d'autres journaux de notre République qu'il fallait repourvoir le poste du concierge de la Bibliothèque publique et universitaire, qui dépend de la Ville de Genève. On pouvait lire dans l'annonce: «Permis de conduire de véhicules motorisés». Alors, Madame la présidente, vous transmettez à M. Lathion que, si certains ne savent pas faire de la bicyclette, d'autres n'ont pas de permis pour conduire des véhicules, le permis bleu, comme on l'appelle. Pourquoi déprécierait-on un concierge qui n'a pas le permis de véhicules? Je vous retourne la question. Il s'agit d'une discrimination! En effet, maintenant, tout ouvrier, employé ou collaborateur de l'administration municipale devrait avoir un permis de conduire! Mais c'est hallucinant!

**M. René Grand** (S). Pour répondre à M. Lathion, je dirais que la situation en ville est exactement contraire à celle qu'il décrit. Il y a bien des collègues qui aimeraient pouvoir circuler en vélo mais qui n'en ont pas la possibilité, soit parce qu'ils ont déjà une voiture et doivent l'utiliser, soit parce qu'ils se sentent un peu paralysés par une politique ne favorisant pas le vélo dans leur environnement. Je vous donne un exemple que je connais très bien: celui des infirmières se déplaçant à domicile. Mesdames et Messieurs, les infirmières travaillant dans les centres sociaux manquent de places pour leur vélo! Elles se font voler leur vélo, parce qu'il n'y a pas d'infrastructure prévue pour les abriter dans les locaux gérés par la Ville de Genève et les communes du canton. Comment voulez-vous qu'une personne qui prend son vélo, se dévoue et se le fait voler réagisse ensuite quand on lui dit que c'est son affaire personnelle? Comment voulez-vous qu'elle se sente encouragée à circuler en bicyclette?

Effectivement, il y a quelques années, on avait dit que la Ville favorisait les déplacements à vélo. Mais il faudrait au moins, comme c'est le cas pour les agents de ville, que l'on puisse donner cet outil de travail à ceux qui le demandent! Il ne s'agit évidemment pas d'obliger les gens à pédaler de 20 à 77 ans. Mais il me semble qu'il vaudrait la peine de contacter toutes les personnes qui se déplacent régulièrement, n'ont pas de problèmes de parcaage, ne polluent pas et font un petit peu de sport. Comme le disait un slogan il y a quelques années, encourageons donc les gens à circuler à vélo en ville!

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'en reviens un peu à mon propos initial. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve désagréable que nous en arrivions sans cesse à vouloir tout régler. Nous faudra-t-il des motions préconisant l'usage des pieds pour se rendre au travail? Pourquoi ne serions-nous pas libres, au niveau de la fonction publique, d'utiliser les moyens que nous jugeons les mieux appropriés pour nous déplacer d'un lieu à un autre? Nous versons là dans des propositions qui deviennent complètement outrancières et nous occupent beaucoup au Conseil municipal. Le groupe DC serait néanmoins prêt à renvoyer la motion N° 29 au Conseil administratif.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne crois pas que cette démarche ait un caractère outrancier, Monsieur Lathion. Il est vrai que j'ai moi-même été assez étonné en prenant connaissance du fonctionnement de l'administration municipale et en constatant que quasiment rien n'avait été fait pour favoriser – je dis bien «favoriser», et non pas «imposer» ou «réglementer» – l'utilisation de moyens de déplacement autres que l'automobile. Par contre, pour ce qui est de l'automobile, on y avait pensé, puisqu'un certain nombre de fonctionnaires ont sur leur fiche de paie une somme prévue pour les frais de déplacement, lesquels sont bien évidemment pris en compte pour le véhicule utilisé. Des frais de déplacement sont donc prévus pour couvrir ceux entraînés par l'emploi de ce type de véhicule. Et cela ne vous étonne pas? Moi, cela m'a étonné, parce que je me dis que, avant de donner des leçons aux autres, on ferait mieux de balayer devant notre porte. Si l'on veut développer l'écomobilité et encourager à l'intérieur des quartiers une modification des comportements pour se rendre de son domicile à son lieu de travail, eh bien, il serait peut-être bon de montrer déjà un certain exemple au sein de l'administration.

Pour ma part – et comme quelqu'un le relevait tout à l'heure – étant donné que je représente la Ville de Genève au sein du Conseil d'administration des TPG, dans ce même état d'esprit, j'ai demandé aux TPG de nous faire une proposition,

## Motion: des déplacements municipaux alternatifs

afin que nous bénéficions de tarifs préférentiels pour des abonnements collectifs que l'on pourrait proposer à tous les fonctionnaires de l'administration. J'ai encore récemment contacté un représentant de l'Etat pour lui suggérer de faire de même avec la fonction publique. En effet, vous savez que, si au niveau de la Ville on parle de 3000 personnes concernées, au niveau de l'Etat, il s'agit de 30 000 personnes. Par ailleurs, on a engagé dernièrement la préparation de la journée sans voitures du 22 septembre 2000, qui, soit dit en passant, sera européenne cette année, puisque son lancement officiel aura lieu le 4 février prochain. Dans cet esprit, nous réfléchissons à la manière de saisir cette occasion pour lancer certaines expériences, y compris dans l'administration. Je crois qu'il est parfaitement possible de favoriser l'utilisation du vélo comme la motion N° 29 le propose, mais également d'essayer d'obtenir de la part des TPG une réduction des tarifs pour des abonnements collectifs que l'on pourrait proposer à l'ensemble du personnel travaillant au sein de la fonction publique. Il appartient à l'autorité politique d'encourager ce genre de comportement, et pas seulement au niveau des discours; il est peut-être temps de passer du discours aux actes. C'est en tout cas ce que l'on souhaite faire.

Par conséquent, nous accueillerons très volontiers cette motion, dans la mesure où elle répond déjà à une préoccupation qui est la nôtre et à une idée que l'on souhaite développer.

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 4 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mener un projet pilote en vue d'équiper des services de bicyclettes adéquates pour les déplacements des collaborateurs de la Ville de Genève.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**12. Motion de M<sup>mes</sup> Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggini, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Squares Pradier et Chantepoulet» (M-30)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le square est, par définition, un jardin public;
- le jardin public est un lieu où l'on se rencontre, où l'on passe;
- les squares Pradier et Chantepoulet n'ont pas été préservés en tant que lieux de détente, de flânerie, de convivialité et d'intimité;
- le principe du square est constitué d'une partie centrale plantée et d'une circulation périphérique;
- ces espaces ne sont pas destinés en priorité, comme c'est le cas maintenant, au parcage des automobiles;
- les espaces publics sont des lieux précieux dans la cité et qu'ils doivent faire partie du quotidien de notre vie;
- les squares Pradier et Chantepoulet sont situés dans un quartier où le manque d'espaces libres se fait particulièrement sentir;
- ces squares doivent redevenir des espaces libres, publics;
- le traitement des espaces publics doit se faire simplement, d'une manière peu coûteuse, en douceur;
- les squares Pradier et Chantepoulet sont des prolongements naturels de la zone piétonne du haut de la rue du Mont-Blanc;
- une étude a déjà été menée par la Ville de Genève en 1990; que, à ce jour, les squares n'ont toujours pas été aménagés;
- le Conseil municipal a accepté la motion N° 1188, le 11 mai 1994, à la majorité (quelques oppositions et abstentions);
- le Conseil administratif a répondu le 11 octobre 1995 à la motion N° 1188 de manière défavorable,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les squares Pradier et Chantepoulet redeviennent des jardins publics au vrai sens du terme.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1801.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Nous avons déposé cette motion au mois d'octobre, parce que cela faisait cinq ans que le Conseil administratif avait répondu à la même motion, exception faite, bien sûr, des deux derniers considérants. En effet, avec notre ancien collègue Jean-Louis Reber, des rangs du PDC, nous avions en son temps déposé la motion N° 1188 qui avait été acceptée par le Conseil municipal en mai 1994. Nous y demandions que les squares Pradier et Chantepoulet soient réhabilités et réaménagés en jardins publics, ainsi que cela avait été prévu dans les plans de James Fazy concernant l'extension des anciennes fortifications. Dans la réponse du Conseil administratif du 11 octobre 1995, il était bien spécifié que des études avaient déjà été menées par la Ville de Genève à propos de ces squares. Nous n'avons donc pas besoin de les refaire, vu qu'elles ont déjà été réalisées.

Le Conseil administratif d'alors était favorable à ce projet de réhabilitation, à ce que je lis dans cette réponse, mais, malheureusement, il devait définir des priorités et estimait que la Ville de Genève, à cette époque, ne pouvait financièrement pas donner suite à notre proposition d'aménagement. Pour ma part, je crois au contraire que le Conseil administratif peut aujourd'hui y donner suite, étant donné que les études correspondantes ont déjà été réalisées.

Madame la présidente, puisqu'une large majorité du Conseil municipal s'était prononcée en faveur de la motion N° 1188, je demande au Conseil municipal de renvoyer de nouveau devant le Conseil administratif cette motion, qui est maintenant la motion N° 30, concernant les squares Pradier et Chantepoulet, situés sur l'enceinte des anciennes fortifications. Je suis un peu têtue, excusez-moi, mais j'espère qu'il y aura une suite plus heureuse que celle qui y avait été donnée en 1995.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier** (L). Je voudrais quant à moi défendre ces squares Pradier et Chantepoulet, et je m'adresse aussi à M. Broggin. Effectivement, une étude a été réalisée à ce sujet par M<sup>me</sup> Burnand il y a quelques années. Je ne pense pas que la circulation et le parcage de voitures y étaient prévus. Les piétons avaient aussi le droit d'y circuler. D'après les motionnaires, un square est un jardin public; mais ce n'est pas le cas du square du Mont-Blanc, bien sûr, ni de celui de la Comédie, qui pourtant sont des endroits conviviaux où le stationnement des automobiles ne dérange personne, ni les piétons, ni les habitants, ni les commerçants, bien au contraire.

De quel droit les motionnaires décideraient-ils ce soir de fermer la circulation et d'interdire le parcage sur les squares Pradier et Chantepoulet? Pourquoi dix conseillers municipaux écologistes voudraient-ils nous faire voter une motion qui

aura des incidences considérables sur le confort des habitants et surtout sur les commerçants de ces quartiers, lesquels seraient furieux? Madame la présidente, j'aimerais que vous demandiez à nos motionnaires s'ils se sont renseignés avant de présenter leur projet pour que ces squares deviennent des jardins publics.

Supprimer la modeste circulation et les places de stationnement sur ces deux squares reviendrait à nuire aux habitants des alentours. Ce serait attirer la grogne des commerçants, qui pensent en premier lieu au confort de leurs clients et à leurs livraisons; c'est vouloir leur mort, comme me l'a dit un restaurateur. C'est vouer ces squares au confort des drogués et des paumés, créer un refuge pour les dealers, en faire une poubelle de la rue du Mont-Blanc. (*Sifflets.*) Oui, Mesdames et Messieurs, une chose est sûre, c'est que ces deux squares constitueront encore davantage un prolongement de la zone où les dealers de la gare font leur trafic et que la police a de la peine à gérer. Ce sera une grande poubelle, puisque tous les restaurants déposent leurs sacs de détritus sur le trottoir, que les alcooliques y jettent leurs bouteilles, que les crottes de chien ne manquent pas. (*Brouhaha.*) Si vous fermez ces squares à la circulation, ce ne seront pas des jardins publics mais des dévaloirs des rues avoisinantes. Si vous voulez provoquer l'insécurité dans ce quartier, fermez la circulation et empêchez le parage.

Renseignez-vous, Mesdames et Messieurs les motionnaires! Moi, je l'ai fait, je me suis déplacée, j'ai interrogé les commerçants, les habitants, la police même, qui crieront leur colère si on leur enlève les deux petits squares et si nous votons ce soir leur fermeture définitive. Si vous voulez que ces squares fleurissent de seringues, comme le disait une habitante, fermez-les à la circulation. Si vous voulez créer une plus grande insécurité, comme le disait un filotier du poste de police, interdisez-y la circulation. Si vous voulez instaurer la peur de traverser le square, comme le disait un commerçant, alors, empêchez le stationnement et la circulation.

Ce soir, je préfère défendre les intérêts des commerçants et des habitants, en me ralliant également aux conseils de la police des Pâquis qui pourchasse nuit et jour les drogués au-delà de la gare, dans les endroits isolés. Et surtout, en ce qui concerne ces squares, je vous demanderai d'être raisonnables, d'y laisser la libre circulation et d'y garder le parage payant, de restructurer ces lieux secrets, sombres et inesthétiques pour en faire des lieux accueillants où les Genevois et les touristes auront plaisir à garer leur voiture... (*Eclats de rire.*) ...à flâner en toute sécurité, comme l'avait si bien projeté M<sup>me</sup> Burnand il y a dix ans.

Elle avait conçu un très beau projet, aussi, j'aimerais bien qu'on le reprenne. Je me suis renseignée, et je l'ai devant moi en ce moment, d'ailleurs, il s'intitule: «Squares de Chantepoulet et de Pradier». J'aimerais bien qu'il y ait à ces endroits quelques bancs publics, des bacs à fleurs, des éclairages économiques, des lampadaires, et que l'on enlève ces affreux conteneurs de bouteilles.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de réfléchir. Je ne parle pas en mon nom personnel, mais surtout au nom des commerçants et des habitants, et je vous demanderai de renvoyer uniquement le projet de restructuration de ces squares à la commission de l'aménagement.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Nous sommes nous aussi ouverts à la motion N° 30, mais nous aimerions simplement que l'on prenne en compte le besoin de places de stationnement, lequel serait tout à fait ignoré dans le cas d'une suppression pure et simple des possibilités de parcage dans ces deux squares. Nous proposons donc de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement avec un amendement tout simple qui poursuit la phrase de l'invite comme suit:

*Projet d'amendement*

«tout en prévoyant des mesures compensatoires en matière de stationnement pour les commerçants et habitants qui en ont besoin.»

**M. Gérard Deshusses** (S). Madame la présidente, vous transmettez à M<sup>me</sup> Bovier que l'alternative qu'elle nous propose n'est pas très gaie: c'est soit le trafic, soit une société dépotoir, l'insécurité, la peur, l'angoisse. Eh bien, moi, je répondrai: «Non, pas fatalement.» Il faudrait rappeler la notion de contrat social qui fait que, en tant que citoyen dans une société, on peut se conduire correctement. Il ne faut pas l'oublier.

Le deuxième point que je voulais aborder, c'est que la motion proposée par nos collègues Verts est gravée au coin du bon sens. Nous la voterons, bien entendu, parce qu'elle répond à un besoin d'aménagement urbain absolument indispensable.

En ce qui concerne les commerçants, je me rappelle – parce que je siége ici depuis quelques années déjà – que, avec une commission, sauf erreur la commission des travaux, nous étions allés à Lyon, où l'on avait commencé à aménager des zones piétonnes en plein centre. Les commerçants râlaient comme ce n'est pas possible, parce qu'ils avaient perdu je ne sais plus quel pourcentage de recettes en quelques semaines. Et puis, par la suite, on ne les avait plus entendus. Comme on ne les entendait plus depuis passablement de temps, notre regretté M. Hornung, membre du Parti radical, nous avait incités à aller à Lyon. Nous y avons discuté avec les commerçants, qui nous avaient dit qu'ils ne voulaient plus que l'on rouvre les zones piétonnes à la circulation automobile – c'était en effet un projet tout à fait provisoire – parce que, depuis quelque temps, les recettes avaient doublé! Je crois que ce qui est vrai à Lyon peut l'être aussi à Genève.

**M. Roman Juon** (S). Je dirai: «Bonsoir, Monsieur de Toledo», parce qu'il vit encore. En somme, suite à ce que l'on nous a déclaré tout à l'heure, j'ai l'impression que l'on a mis en mémoire tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a fait jusqu'à il y a un certain nombre d'années, puisqu'il a quasiment cessé de se manifester et que l'on ne l'entend presque plus. Enfin, grâce à l'ordinateur, il suffit d'écrire «rue Pradier» à la place de «Rues-Basses», de «Vieille-Ville», etc.: on reprend exactement le même langage, les mêmes termes, on appuie sur le bouton, et hop! le texte d'une nouvelle motion sort et on la dépose. Je trouve cela extraordinaire! Ce sont les mêmes termes qu'il y a vingt ans! Comme par hasard!

Pendant, la situation avance quand même, heureusement; de temps en temps, il y a un certain refus, un blocage par rapport à l'aménagement de zones piétonnes, etc., mais que se passe-t-il ensuite? Cela fonctionne quand même. Ne prenons qu'un exemple: le Bourg-de-Four. Je n'ai pas vu un seul commerçant faire faillite, et pourtant, ce qu'on a pu les entendre quand ils ont recouvert un week-end leurs vitrines avec des journaux! Voyez tout ce qu'ils ont fait, et maintenant, ce sont eux qui nous donnent 50 ou 100 francs pour le sapin de Noël parce que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Il faudrait arrêter tout cela, être un peu plus ouverts, et que pour une fois le Conseil municipal, à l'unanimité, écoute un peu la voix de tout le monde! Vous imaginez bien la teneur de l'étude qui va être faite par le Conseil administratif si cette motion est acceptée, comme ce sera certainement le cas. On y trouvera tous les petits compromis possibles, quelques places de stationnement, etc., et tout ira bien. On fait de jolies places! C'est aussi notre fierté! Aussi bien dans les rangs de la gauche que chez les Verts, tel est notre programme politique, celui qui nous a fait élire. Si nous sommes majoritaires et que nous persistons dans notre majorité, eh bien, ce n'est pas pour rien, c'est parce que les citoyens de Genève sont favorables à cette formule-là.

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). La motion des Verts a le mérite de désigner les squares Pradier et Chantepoulet par le terme de «squares», et non pas de les appeler «parkings Pradier et Chantepoulet». L'Alliance de gauche votera la prise en considération de cette motion et son renvoi au Conseil administratif. Cela dit, quand je consulte le dictionnaire Larousse à l'entrée «square», la définition de ce terme est ainsi formulée: «Jardin public généralement entouré d'une grille.» Les squares Pradier et Chantepoulet ne comprennent actuellement ni jardin ni grille et ils sont entourés de voitures!

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler** (Ve). J'aimerais tout d'abord souligner quelques évidences. Il y a cinq ans, une large majorité avait accepté cette même motion, et je

rappellerai simplement les paroles de M. Lescaze, qui la trouvait fort intéressante et qui l'avait votée. Le groupe DC avait fait pareil. Je crois donc qu'il faut avoir un peu de suite dans les idées et voter! Persister! Quand on a voté quelque chose et que cela n'a pas été réalisé après cinq ans, c'est proprement scandaleux!

Quant à dire qu'il n'y a pas de parkings aux alentours des squares Pradier et Chantepoulet, excusez-moi, c'est vraiment se moquer du monde! Il y a le parking des Cygnes, celui des Arcades, celui de la gare, sans compter tous les autres parkings. Du côté de la rue de Lausanne, il n'est vraiment pas nécessaire d'avoir des parkings supplémentaires; si l'on veut s'y garer, c'est vraiment facile.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L).** Je voudrais simplement répondre à M. Deshusses. Je ne crois pas que l'on doive comparer Lyon à Genève, parce que le quartier des squares Pradier et Chantepoulet est voué aux drogués, cela est bien connu. (*Brouhaha.*) Tous les habitants du quartier, les commerçants, et même les policiers, avec qui j'ai discuté encore ce matin, m'ont demandé que l'on ne ferme pas ces squares à la circulation. Les policiers vont alors devoir se mettre à l'affût des drogués qui iront se réfugier à cet endroit. Ce que je demande, ce n'est pas de supprimer ces squares, mais de les aménager entièrement. J'aimerais bien sûr qu'il y ait des fontaines, des bancs, mais surtout de l'éclairage, et que l'on y autorise la circulation des automobiles, afin de garantir une certaine sécurité aux piétons qui s'y promènent. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, vous pouvez ne pas être d'accord avec une intervenante ou un intervenant. Mais je vous en prie, respectez sa liberté d'expression!

**M. François Sottas (AdG/TP).** A la fin de mon intervention, je donnerai la position de l'autre Alliance de gauche; il y a en effet deux Alliances de gauche dans notre Conseil, je tiens à le rappeler d'emblée.

Je suis sidéré. Je viens d'apprendre quelque chose ce soir. On apprend chaque jour quelque chose! La voiture est la solution contre la drogue! Alors cela, je n'en reviens pas! J'ai appris ce soir que, pour ne pas avoir de drogués, il faut intensifier le trafic automobile et squatter en y parquant des voitures les endroits qui devraient être des places de village ou de quartier. Il faut y mettre des véhicules, y créer de la circulation! Je pense que beaucoup vont revenir sur leur pédagogie visant à sortir certaines personnes de la drogue, puisque, maintenant, c'est la voiture qui en donne le moyen! Je suis sidéré d'entendre cela!

Je pense que les squares Pradier et Chantepoulet n'ont pas pour vocation d'être des parkings. Je suis désolé, mais telle n'est pas la position que l'on doit défendre actuellement. Il s'agit aujourd'hui de défendre l'existence d'endroits conviviaux dans les quartiers. On parlait aussi d'enlever la trémie du parking de La Placette sur la place Grenus: on doit en arriver à cette solution. Ce ne sont pas des parkings de quartier que l'on a là-bas, puisqu'ils sont équipés de parcomètres! Pour les voitures de passage que l'on rencontre dans les squares Pradier et Chantepoulet, il y a en effet des parkings aux alentours, comme l'a mentionné M<sup>me</sup> Künzler: les parkings de Cornavin, des Cygnes, de Grenus, qui n'est pas loin... Il ne faut quand même pas faire de ces places de quartier des parkings, ce qu'elles sont actuellement.

La position du groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) sera donc favorable à la motion N° 30. Nous voterons sa prise en considération et son renvoi au Conseil administratif.

**M. Gérard Deshusses (S).** Il est regrettable, Madame la présidente, de faire un amalgame entre drogués et aménagement urbain. Effectivement, le problème des drogués est un problème grave, c'est un problème de société, et il mérite d'être traité en soi. Je serai le premier, Madame Bovier – vous lui transmettez, Madame la présidente – à travailler dans ce sens.

Cependant, il ne faudrait pas prétexter un problème de drogue en ville pour refuser tout projet d'aménagement. Je vous rappelle, puisque l'on parle de drogue, que certaines galeries marchandes, à commencer par celles de la gare, abritent toute une faune, une population extrêmement difficile, formée entre autres de drogués. On ne va pas supprimer les galeries marchandes parce que l'on y observe ce genre de phénomène! Je crois qu'il s'agit là d'une mauvaise prise de position. En quelque sorte, prétexter le problème de la drogue, qui, encore une fois, est extrêmement grave, pour refuser un autre projet politique, c'est faire preuve de cynisme, et cela, c'est scandaleux!

**M. Bernard Lescaze (R).** Que les interpellateurs ou les interpellatrices de tout à l'heure soient rassurés: pour ma part, je n'ai pas changé d'avis. (*Rumeur d'approbation.*) Depuis cinq ans, je constate effectivement que ces deux squares méritent d'être aménagés; il faudrait d'ailleurs distinguer le square Pradier du square Chantepoulet, car l'un est un véritable square conçu comme tel, alors que l'autre est simplement un espace entre des maisons, sur lequel on avait d'ailleurs placé un édicule pour les pompiers. On peut voir le résultat de ce que signifie un square parfaitement aménagé, à mon avis sans trop de drogués, en prenant l'exemple du square du Mont-Blanc, situé un peu plus bas. Il est vrai qu'il est plus spacieux.

En réponse à certaines interventions, je dois dire qu'il me paraît difficile d'affirmer que le quartier manque de places de stationnement, puisque, depuis la première motion de 1994, se sont ouverts le parking des Cygnes et celui des Arcades, dont l'entrée se trouve à la rue des Alpes. Il y a donc deux parkings supplémentaires et effectivement, au moment de leur ouverture pratiquement simultanée, on aurait dû aménager en tout cas le square Pradier. En ce qui concerne le square de Chantepoulet, où les arbres sont malingres, il me paraît que son aménagement coûtera beaucoup plus cher, parce qu'il est entièrement à repenser et que sa forme en triangle ne facilitera pas les choses.

Je rends attentif ceux qui, à juste titre, se soucient comme nous des commerçants: l'aménagement de ces squares, bordés dans l'un et l'autre cas par des hôtels, ne pourra qu'améliorer la qualité du logement offert par ceux-ci. En conséquence, j'encourage très vivement, non seulement le Conseil municipal à accepter cette motion, mais aussi le Conseil administratif à en faire quelque chose et à ne pas dormir sur ses coussins de motions, comme c'est malheureusement trop souvent le cas.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Heureusement que je n'habite pas dans la même ville que vous, Madame Bovier, parce que la vôtre est vraiment triste! Mais parlons plus sérieusement: nous n'avons pas quant à nous appréhendé les problèmes des squares Pradier et Chantepoulet avec la vision manichéenne des drogués d'un côté et des automobilistes de l'autre, les deuxièmes venant en aide aux premiers ou assurant la sécurité des piétons. On a plutôt raisonné dans le même esprit que M. Lescaze, c'est-à-dire en réfléchissant au moyen de valoriser des lieux qui méritent de l'être. On ne s'est d'ailleurs pas penché uniquement sur le cas de ces deux squares. La décision a déjà été prise, au sein du Conseil administratif, d'aménager le square Burlamachi, situé derrière le Musée d'art et d'histoire. Cela est peut-être plus facile à réaliser, dans la mesure où il y a moins d'habitations à cet endroit et que certains lieux – vous le savez, puisque vous avez voté un crédit de rénovation de l'annexe du musée – sont affectés aux activités culturelles de celui-ci. Tant mon collègue M. Vaissade que M. Pierre Muller et moi-même avons dû faire face, le premier, aux utilisateurs du Musée, le deuxième, aux locataires des immeubles de la GIM, et moi-même, un peu à tous ceux qui s'offusquaient que l'on fasse disparaître un certain nombre de places de stationnement à l'intérieur du square. Effectivement, ce square-là était comme les autres utilisé pour parker des voitures.

A partir d'un certain moment, il faut prendre des décisions. Nous souhaitons donc aménager ces squares précisément dans le respect de l'endroit où ils se trouvent et dont ils font partie, avec les bâtisses de valeur que nous connaissons et qui sont situées tout autour. Nous avons fait faire des études qui seront prochainement

terminées, puisque nous pensons les présenter à la population ce printemps. Nous irons présenter ces études aux commerçants bien sûr, aux habitants, et nous solliciterons les demandes LER, pour les travaux nécessaires, parallèlement à la demande LCI, afin que nous puissions venir devant votre Conseil municipal avec ces autorisations, vraisemblablement dans le courant de l'automne. Monsieur Lescaze, nous donnons suite le plus rapidement possible à la question. En effet, les demandes de crédit seront déposées, afin que nous puissions les présenter devant le Conseil municipal cet automne en ayant au préalable soumis nos projets aux différents habitants concernés et sollicité les autorisations administratives y afférentes auprès des autorités compétentes. Vous voyez donc que l'on fait diligence!

**La présidente.** Avant de mettre aux voix la motion, je vous propose de voter l'amendement de M. Pattaroni.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Pattaroni est refusé à la majorité (quelques abstentions radicales).*

**La présidente.** Nous sommes également saisis d'une demande de renvoi à la commission de l'aménagement que je mets au vote.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les squares Pradier et Chantepoulet redeviennent des jardins publics au vrai sens du terme.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

### 13. Pétitions.

**La présidente.** Une pétition a été déposée par La Courbe – Association des amis du skate-park, demandant la création d'une buvette au skate-park de Plainpalais. Cette pétition porte le numéro 17.

### 14. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-61, de *M<sup>mes</sup> Marie-Thérèse Bovier, Barbara Cramer, Renate Cornu, MM. Jean-Pierre Oberholzer, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller*: «Pour une animation vivante aux Halles de l'Île»;
- M-62, de *MM. Mark Muller, Alain Fischer, François Henry, Pierre Maudet, Georges Queloz et M<sup>me</sup> Alexandra Rys*: «Les lois et les règlements sont les mêmes pour tous»;
- M-63, de *M<sup>mes</sup> Alice Ecuillon et Alexandra Rys*: «Télévision de proximité et malentendants»;
- M-64, de *M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, MM. Alain Dupraz, Olivier Coste, Christian Zaugg, Didier Bonny, Alain Marquet et Pierre Losio*: «Rendons les espaces de rassemblement dans les écoles à nouveau utilisables»;
- M-65, de *M. Roman Juon*: «Patinoires en ville».

Cette dernière motion remplace et annule l'interpellation N° 14, qui portait également le titre «Patinoires en ville» et que M. Juon avait annoncée le 8 décembre 1999.

### 15. Interpellations.

**La présidente.** Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- I-17, de *M. Pierre Maudet*: «Fin des ténèbres au passage Montbrillant?»;
- I-18, de *M. Roberto Broggin*: «Fontaines monumentales et bornes fontaines: comment gérer la volonté d'économiser l'eau?».

**16. Questions.***écrites:***La présidente.** Une question écrite a été déposée:

- QE-21, de *M. Pierre Maudet*: «Aménagements au chemin de la Chevillarde».

Séance levée à 23 h 10.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3286
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3286
3. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M <sup>me</sup> Isabelle Mili, développée le 20 octobre 1997, intitulée: «Affectation future des revenus provenant des bénéfices de la SECSA (Casino), en particulier sur les éventuelles promesses faites au MAMCO» (I-772) .....	3286
4. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 21 avril 1998, intitulée: «Justification de l'utilisation des véhicules de la Ville de Genève» (M-321) .....	3287
5. Réponse du Conseil administratif à la motion de M <sup>me</sup> Corinne Billaud et M. Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 13 octobre 1999, intitulée: «Musée des instruments anciens de musique - Salle Elisa Isolde Clerc / Fritz Ernst» (M-403) .....	3326
6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées le 20 septembre 1999, sur la pétition de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville: «Sécurité au passage piétonnier situé entre les arrêts de bus 3 et 5 «Croix-Rouge» sur la rue de la Croix-Rouge» (P-86) .....	3328
7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées le 12 octobre 1999, sur la pétition de l'Association et des usagers de la Madeleine des enfants, intitulée: «La rue de la Madeleine pour la sécurité des piétons» (P-100) .....	3329
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 29 juin 1999, intitulée: «Entretien de la desserte piétonne sise sous l'immeuble au 98-100, rue de Carouge» (QE-1) .....	3331
9. Projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut et Pierre Reichenbach: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'urgence» (PA-1) .....	3334

10. Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!» (M-27).....	3341
11. Motion de MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Des déplacements municipaux alternatifs» ((M-29) .....	3367
12. Motion de M <sup>mes</sup> Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Squares Pradier et Chantepoulet» (M-30) .....	3372
13. Pétitions .....	3381
14. Propositions des conseillers municipaux .....	3381
15. Interpellations .....	3381
16. Questions .....	3382

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*